



COVID-19

Le nombre de cas en hausse

En l'espace de vingt jours, le nombre des contaminés au coronavirus ne cesse d'accroître au point d'atteindre 160 cas à la date du 19 avril contre 19 peu

avant le 28 mars, date de l'adresse présidentielle. La situation devenant préoccupante, notamment à Brazzaville et Pointe-Noire, a conduit les pouvoirs

publics à mettre des bouchées doubles pour une meilleure prise en charge des malades, et le rappel au respect des mesures barrières. [Page 4](#)

Le Congo reçoit un deuxième lot de matériel envoyé par Jack Ma



Jacqueline Lydia Mikolo réceptionnant symboliquement les produits Adiac

Les autorités congolaises ont réceptionné, le 20 avril, le deuxième lot du matériel de lutte contre le Covid-19 du milliardaire chinois, Jack Ma. [Page 4](#)

Le parlement autorise la prorogation de l'état d'urgence

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont autorisé, le 19 avril, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, à prolonger l'état d'urgence sanitaire décrété le 28 mars suite à la pandémie du Covid-19. Cette autorisation vise à donner à l'Etat non seulement les moyens de faire face à cette maladie meurtrière ; mais également l'encadrement juridique nécessaire conformément à la Constitution du 15 octobre 2015 permettant aux pouvoirs publics d'agir dans le cadre du respect des principes légaux. [Page 2](#)

HYDROCARBURES

Soixante milliards FCFA investis dans de nouveaux champs pétroliers

Le gouvernement a approuvé le 18 avril en conseil des ministres, deux contrats de partage de production sur les plateformes Émeraude II et Kombi-Likalala-Libondo II. Le premier contrat a été signé, le 9 avril, entre le Congo

à travers la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) et les sociétés Congorep S.A. et Perenco S.A. Le second projet est celui de partage de production « Kombi-Likalala-Libondo II », dont la capacité de production sera également revue à la hausse.

Une partie des bonus de production du premier contrat sera versée dans le Fonds national de solidarité pour la lutte contre le coronavirus (Covid-19). [Page 3](#)

LUTTE CONTRE LE COVID-19

La présidence fait un don de 150 millions de FCFA



Florent Ntsiba remettant le chèque à Clément Mouamba DR

[Page 3](#)

ÉDITORIAL

Autodestruction

[Page 2](#)

ALERTE COVID-19

En cas d'apparition de symptômes, appelez le 34 34 pour la prise en charge

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Des cours de Terminale A, D & C dans ce numéro

[Pages](#)

ÉDITORIAL

Autodestruction ?

Les temps à venir diront si le virus Covid-19, qui a provoqué ces derniers mois une pandémie dont le monde entier paie aujourd'hui le prix fort, provenait d'un simple marché d'animaux sauvages comme cela a été dit officiellement par les autorités chinoises, ou plutôt du centre de recherches scientifiques installé dans la grande cité de Wuhan dont les découvertes auraient fui vers l'extérieur comme l'affirment les détracteurs de la Chine, américains notamment. Mais ce qui est certain dès à présent c'est bien le fait que l'homme a désormais entre les mains tout ce qu'il faut pour se détruire lui-même, ceci en raison des moyens scientifiques dont il se dote dans tous les domaines pour modifier la nature, la vie, le temps, l'espace, bref le milieu dans lequel il vit.

Bien au-delà du coronavirus ce que font apparaître les recherches en cours partout dans le monde et dans tous les domaines est bien le fait que ces investigations scientifiques, de plus en plus sophistiquées, peuvent générer le meilleur comme le pire : le meilleur c'est-à-dire la protection de la vie humaine contre les fléaux naturels qui la menacent ; le pire c'est-à-dire la découverte puis la mise en place de techniques conduisant à l'éradication pure et simple de l'homme de la planète sur laquelle il a réussi à s'imposer en quelques centaines de milliers d'années.

Symbolique du tournant historique devant lequel nous nous trouvons aujourd'hui et que reflète parfaitement la pandémie du coronavirus dans le domaine de la santé, symbolique donc est le progrès réel mais aussi la menace virtuelle que fait planer sur tous les peuples de la Terre le développement à venir de l'« intelligence artificielle ». C'est-à-dire l'expansion non contrôlée, et d'ailleurs incontrôlable, des nouvelles technologies qui permettront demain aux machines d'imiter, puis de se substituer à l'intelligence humaine, technologies sur lesquelles misent les puissantes entreprises informatiques qui se disputent le marché mondial et fondent leur richesse à venir sur cette nouvelle vague scientifique.

Vraie ou fausse l'idée selon laquelle le Covid-19 serait né dans un laboratoire qui l'aurait ensuite laissé fuir par inadvertance sans prendre la mesure de sa responsabilité tire un signal d'alarme planétaire qu'il faut bien évidemment entendre, écouter, mesurer si nous voulons éviter de nous autodétruire.

Les Dépêches de Brazzaville

CORONAVIRUS

Le Parlement adopte la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, le 19 avril, à Brazzaville au terme d'une session spéciale, le projet de loi autorisant le président de la République à proroger la durée de l'état d'urgence sanitaire pour une période de vingt jours.

Le présent projet de loi, selon les deux chambres, vise à donner à l'Etat non seulement les moyens supplémentaires pour faire face à la pandémie du coronavirus mais également l'encadrement juridique nécessaire pour agir au quotidien et faire respecter le confinement en cours. L'état d'urgence sanitaire, ont rappelé les deux chambres, donne en effet pouvoir au gouvernement de prendre par décret les mesures générales limitant la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre et la liberté de réunion et permet de procéder aux réquisitions de tout bien et services nécessaires afin de lutter contre la catastrophe sanitaire. « C'est une loi que nous pensons être essentielle dans le cadre de la gestion de la pandémie du Covid-19, vu son ampleur sur la

planète terre », a déclaré le ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, Aimé Wilfrid Bininga, venu édifier les deux chambres sur la question. Ce dernier a, en outre, signifié : « Notre pays a enregistré ses premiers cas au milieu du mois de mars, ce qui nous a permis de nous arrimer aux dispositions universellement approuvées qui ont fait leurs effets sous d'autres cieux et qui dans notre pays intègrent les situations pour lesquelles le constituant donne prérogative exceptionnellement au président de la République de décréter l'état d'urgence. C'est ce qui a été fait. Depuis le 31 mars, le président de la République a décrété l'état d'urgence et instruit le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires. »

L'examen et l'adoption de ce projet de loi ont tout de même suscité quelques interrogations de la part de certains parlementaires au niveau des deux chambres. Le député Jean Claude Ibovi, par exemple, s'est demandé quelles sont les mesures que le gouvernement a prises pour alléger les difficultés du peuple. Quant à l'opposition, elle a laissé entendre qu'il était quand même nécessaire, avant la reconduction de cette mesure, de faire le bilan de la première étape, d'informer l'opinion sur l'état actuel de la pandémie. « Nous allons prendre une décision. Mais quel est le niveau réel de la pandémie de nos jours ? », s'est interrogé Pascal Tsaty-Mabiala, qui regrette le silence jusque-là des experts congolais en la matière.

Jean Jacques Koumba

Le PCT inquiet du nombre de cas positifs au Congo

Le secrétariat permanent du Parti congolais du travail (PCT) s'est réuni, le 18 avril, à Brazzaville pour faire le constat à mi-parcours de la riposte à la pandémie du coronavirus. Il a déploré la vitesse de propagation de la maladie ces derniers temps, en dépit du confinement.

Alors que le gouvernement décreta le confinement général, le 31 mars dernier, pour tenter d'arrêter la chaîne de contamination de la maladie dans le pays, deux semaines seulement après cette restriction générale d'un mois, le PCT constate avec regret que la prévalence au Covid-19 ne s'est pas améliorée. Malgré la riposte, le Congo enregistre de plus en plus de personnes infectées. Le pays compte à ce jour 160 sujets positifs confirmés au Covid-19, alors qu'ils étaient à peine 19 au lancement du confinement. « Le gouvernement a décrété le confinement pour briser la chaîne de transmission de la maladie. Deux semaines après, nous constatons malheureusement que le nombre de cas positifs augmente vertigineusement. Nous avons convoqué cette rencontre pour discuter de cette situation qui devient préoccupante », a déploré le secrétaire général du PCT, Pierre Moussa.

Dans cette sorte d'échec, le PCT note, entre autres, le rejet des masques par la population, la non-application des mesures barrières par celle-ci ainsi que le manque d'observation des mesures barrières. C'est à cause de ce désintéressement, selon ce parti, que le nombre de cas a augmenté en un laps de temps. Toutefois, Pierre Moussa reconnaît que le confinement a été proclamé dans des conditions difficiles. « Le confinement a été déclaré dans les conditions assez difficiles et c'est difficile à la population de survivre car beaucoup d'entre elles vivent au quotidien », a-t-il précisé. Ayant circonscrit les failles constatées dans la mise en œuvre à mi-parcours du confinement, le PCT a affirmé avoir rédigé un rapport sur cette première phase qu'il soumettra au gouvernement afin qu'il améliore la manière de faire. Pour sa part, le secrétariat du PCT s'est engagé à amplifier la sensibi-

lisation auprès de ces membres et sympathisants. C'est ainsi qu'il va lancer sous peu une vaste campagne d'explication au sein des fédérations, comités de quartier et section, question de pousser ses membres à prendre conscience de la pandémie qui continue de sévir dans le monde.

Par ailleurs, le secrétariat permanent du PCT a pris l'engagement de contacter le gouvernement en vue de lui suggérer d'échanger avec les autres partis politiques, tant de l'opposition, du centre que de la majorité présidentielle, afin qu'eux-aussi s'impliquent dans la prévention auprès de leurs membres. « Ici, il s'agit de sauver la nation parce que cette pandémie n'épargne personne, que l'on soit de l'opposition ou de la majorité présidentielle. C'est pour cela que le PCT tient à suggérer au gouvernement d'associer les autres partis politiques dans la sensibilisation au Covid-19 », a renchéri Pierre Moussa.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koumba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lasselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayoulo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

HYDROCARBURES

L'État va investir 60 milliards FCFA dans de nouveaux champs pétroliers

Le gouvernement a approuvé, le 18 avril dernier en conseil des ministres, deux contrats de partage de production sur les plateformes Emeraude II et Kombi-Likalala-Libondo II. Une partie des bonus de production sera versée dans le Fonds national de solidarité pour la lutte contre le Coronavirus (Covid-19).

Le premier contrat a été signé, le 9 avril, entre la République du Congo, la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) et les sociétés Congorep S.A. et Perenco S.A. La durée du permis Emeraude est fixée à vingt ans, avec un seul renouvellement possible de cinq ans. Ce champ pétrolier d'une superficie de 328,3 km², regorge des réserves additionnelles de 56 millions de barils.

Selon le ministre des Hydrocarbures, Jean-Marc Thystère Tchicaya, l'objectif est d'accroître la capacité de production de ce champ, avec ses seize nouveaux puits et trois pipelines d'export du brut. « Dès la publication de ce contrat de partage de production, l'État va engranger cinquante millions de dollars de bonus », a-t-il indiqué.

Le deuxième projet est celui de partage de production « Kombi-Likalala-Libondo II », dont la capacité de production sera également revue à la hausse. Le contrat de partage de production a été signé, le 17 avril, entre la République du Congo, la SNPC et les sociétés Perenco SA, Petro Congo SA et Africa Oil & Gas Corporation. Ce champ dispose des réserves de 530 millions de barils de pétrole.

Le « Kombi-Likalala-Libondo II » représente un investissement conséquent pour l'État dans un contexte de crise sanitaire liée au coronavirus. « Ce champ arrivera à l'échéance le 20 juillet prochain et nous devons prévoir le recouvrement entre l'ancien opérateur et le nouvel opérateur. L'État attend un bonus de cent millions de dollars, soit soixante milliards de francs CFA, et les prévisions sont fixées à ce jour à 173,8 millions de dollars », a ajouté le ministre des Hydrocarbures.

À noter que les deux contrats de partage de production seront transmis au parlement pour adoption.

Fiacre Kombo

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

La présidence de la République apporte sa contribution

Le directeur de cabinet du chef de l'Etat, Florent Ntsiba, a remis le 20 avril au Premier ministre, Clément Mouamba, un chèque de cent cinquante millions francs CFA, comptant pour la contribution de cette institution au Fonds national de solidarité mis en place dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (Covid-19).



Florent Ntsiba remettant le chèque à Clément Mouamba/DR

En effet, sur instructions du chef de l'Etat, des prélèvements ont été opérés sur les émoluments des personnels évoluant à la présidence de la République. « En plus du prélèvement des émoluments, le président de la République a apporté sa contribution en tant que citoyen Denis Sassou N'Guesso. C'est tout cela qui est comptabilisé dans les cent cinquante millions francs CFA de la présidence de la République », a expliqué le ministre d'Etat, directeur de cabinet du chef de l'Etat.

Notons que Florent Ntsiba a été accompagné, entre autres, du secrétaire général de la présidence de la République, Jean-Baptiste Ondaye, et de la conseillère en communication, aux médias et aux relations publiques du président de la République, Claudia Ikia Sassou N'Guesso.

Parfait Wilfried Douniama

MAUVAISE GOUVERNANCE

Les maires de Brazzaville et Mossendjo révoqués

Christian Roger Okemba, président du Conseil départemental et municipal, maire de la ville de Brazzaville, en prison depuis un moment, et son homologue de Mossendjo, Eric Blaise Ngouloubi Sayi, ont été démis de leurs fonctions lors du récent Conseil des ministres, présidé par le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso.

Le président du conseil municipal et départemental, maire de Brazzaville élu en décembre 2017, est incarcéré à la maison d'arrêt depuis le 13 mars pour avoir géré avec opacité la somme de 250 millions de francs CFA. Une somme allouée par l'Etat à la mairie de Brazzaville pour exécuter les travaux de rétablissement du trafic lourd à Djiri. Le Conseil des ministres précise que ces allocations perçus en décembre 2019, au mépris des règles de passation des marchés publics, ont été dépensées à l'insu des autres membres du bureau exécutif et du receveur municipal. Christian Roger Okemba est aussi pointé d'avoir mal géré la somme d'un milliard deux cent cinquante millions de francs CFA, un appui budgétaire de l'Etat à la commune de Brazzaville accordé dans le cadre du programme d'urgence

du gouvernement. Cette somme a été, d'après le Conseil des ministres, virée sur un compte privé à sa demande en l'absence de tout marché public.

Le maire révoqué est aussi inculpé d'avoir signé un contrat en privé avec une banque, en violation des règles du Code des marchés publics en vigueur. Il croupit actuellement à la Maison d'arrêt de Brazzaville avec son principal co-accusé, l'ancien directeur général du Budget, Nicolas Okandzi. Le président du conseil municipal, maire de la ville de Mossendjo, Eric Blaise Ngouloubi Sayi, lui aussi suspendu de ses fonctions depuis quelque temps, est reproché d'avoir empêché le fonctionnement normal et régulier du conseil et mis en péril les intérêts de la collectivité locale de cette ville située dans le département du Niari. Comme son

homologue de Brazzaville, Eric Blaise Ngouloubi Sayi fait l'objet des poursuites judiciaires devant le Tribunal de grande instance de Brazzaville pour des faits présumés de vol et de destruction de biens publics. Leur dossier a été introduit par le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou. Rappelons que plusieurs présidents des conseils départementaux, ces dernières années, sont impliqués dans le détournement des fonds mis à la disposition de leurs structures. François Joseph Olandzobo, président du Conseil départemental de la Cuvette, et Blandine Akouala, à la tête du conseil départemental des plateaux, avaient été, eux aussi, révoqués en 2019 en Conseil des ministres pour les mêmes faits de détournement des deniers publics.

Firmin Oyé

COVID-19

Le gouvernement invite les Congolais au dépistage précoce

Au cours d'une visite des centres de prises en charges des malades de coronavirus, le premier ministre, Clément Mouamba accompagné de la ministre en charge de la Santé ainsi que d'autres spécialistes, le 19 avril, a demandé aux Congolais de se rendre dans les hôpitaux dès la constatation des premiers symptômes.



Clément Mouamba échangeant avec les présidents des comités de riposte contre le coronavirus en présence de la ministre de la Santé Adia

Le premier ministre a invité les Congolais ayant constaté des symptômes du coronavirus de se faire dépister à temps pour éviter le pire. « Nous avons les éléments qui attestent qu'il y a des malades du coronavirus qui ne veulent pas quitter leurs maisons pour se rendre dans les centres de santé. Nous demandons à tous ceux qui ont des soupçons de santé de se rendre aux hôpitaux puisqu'ils seront bien pris en charge » a-t-il déclaré.

Il pense qu'en réalité, lorsque cette maladie est prise en charge dans les meilleurs délais, les statistiques prouvent que les gens guérissent toujours mais,

à condition que les malades soient pris en charge à temps. Cette visite a débuté au centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) et a été bouclée au centre de la Concorde de Kintélé, en passant par la clinique municipale Albert Leyono. Partout, la délégation s'est imprégnée du circuit qui permet de prendre rapidement en charge les personnes contaminées et leurs contacts.

Profitant de l'occasion, Clément Mouamba a également boosté le moral des médecins qui sont en première ligne dans la lutte contre la pandémie du coronavirus avant de les encourager.

« Ces hôpitaux ont été vite réfectionnés et dans les centres comme ceux du CHU et Leyono, certains bâtiments sont en plein travaux afin de recevoir les malades dans des bonnes conditions. A Kintélé, les conditions sont réunies », a ajouté le premier ministre.

Il s'est par ailleurs renseigné sur la rumeur qui fait état des médecins qui abandonnent les malades. Sur ce point, l'un des médecins évoluant à la clinique Leyono a catégoriquement réfuté cette allégation en signifiant qu'ils sont toujours au service de la population.

Rude Ngoma

COVID-19

Cent soixante contaminés contre seize guéris au Congo

Le point épidémiologique du 19 avril fait état de 17 nouveaux cas de contamination et de 6 malades du coronavirus (Covid-19) sortis de l'hôpital portant ainsi le nombre de cas confirmés à 160 et de guéris à 16.

Parmi les dix-sept nouveaux cas, neuf ont été enregistrés à Pointe-Noire, cinq à Brazzaville et trois dans le département du Kouilou. « Il s'agit des personnes ayant été en contact avec les porteurs du Covid-19 », a expliqué le coordonnateur technique national de riposte au Covid-19, le Dr Gilbert Ndziessi, précisant que le pistage

des personnes contacts est en cours pour une prise en charge ultérieure. Aucun cas de décès n'a été enregistré ces deux derniers jours, le nombre n'a donc pas changé soit 6 personnes.

La répartition des cas contaminés par département se présente comme suit : Brazzaville 103, Pointe-Noire 50, Kouilou 3, Pool

2, Cuvette 1 et la Sangha 1. Dans d'autres départements aucun prélèvement n'a été enregistré jusque-là.

Au niveau de la capitale congolaise, par arrondissement, Moundou 19 cas, Ouenzé 16, Talangai 15, Makélékélé 15, Poto-Poto 10, Madibou 8, Djiri 8, Bacongo 6, Mfilou 6.

« Tous ces cas sont pris en charge par les équipes médicales. La majorité est constituée des asymptomatiques et aucun patient n'est dans un état critique », a indiqué le coordonnateur technique national de riposte au Covid-19 qui appelle à une vigilance accrue. Il a en outre demandé aux populations de respecter les mesures barrières définies par le gouvernement notamment se laver régulièrement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique, la distanciation sociale d'un mètre ainsi que le confinement à domicile.

Rominique Makaya



Le Dr Gilbert Ndziessi faisant le point épidémiologique du Covid-19

Le Congo reçoit de nouveaux lots des produits

Le milliardaire chinois Jack Ma a offert, pour une deuxième fois, à la République du Congo des produits et matériaux visant à lutter contre le Covid-19. Le même geste a été fait par l'Organisation mondiale de la santé (OMS-Afrique) et le Programme des Nations unies pour le développement.



Jacqueline Lydia Mikolo réceptionnant symboliquement les produits Adiac

Les produits ont été réceptionnés, le 20 avril, au siège de la Centrale d'achat des médicaments essentiels et produits de santé par la ministre chargée de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, qui a aussitôt procédé à la distribution des colis par département. Ces différents dons permettront d'accélérer les dépistages dans les administrations et autres lieux à forte concentration. Toutes les localités du Congo seront concernées par le dépistage du Covid-19, une manière de contenir la pandémie afin de l'éradiquer. Ces produits reçus par le gouvernement ont été automati-

quement acheminés par les véhicules du programme alimentaire mondial dans les différents départements du Congo où les préfets feront la répartition. Il s'agit, en effet, de seringues, boîtes de sécurité pour aiguilles, gants d'examen, cagoules, pulvérisateurs, gels hydroalcooliques, lunettes de protection, tabliers de protection, charlottes chirurgicales, cotons tige, sacs poubelle, thermomètres à infrarouge, blouses non stériles, écrans de protection faciale, masques de protection et bien d'autres.

Après avoir réceptionné les produits, Jacqueline Lydia Mikolo a

signifié que ces dons répondent aux besoins du Congo puisque les donateurs ont fourni ceux qui constituaient l'état de besoin présenté par le gouvernement. « Nous recevons aujourd'hui un deuxième don de la Fondation Jack Ma. Ces dons répondent à nos besoins puisqu'ils répondent à liste que nous avons établie. Tous les départements seront servis afin de procéder le plus tôt possible au contrôle de température, lavage des mains et test », a signifié la ministre chargée de la Santé.

Rude Ngoma

EPISCOPAT

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou nommé archevêque de Brazzaville

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a été nommé évêque coadjuteur de Brazzaville avec droit de succession, par le pape François le samedi 18 avril.



Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou était jusqu'alors évêque du diocèse de Dolisie. Il succédera à Mgr Anatole Milandou quand ce dernier atteindra la limite d'âge, 75 ans accomplis, l'année prochaine, conformément au Canon 401.

L'annonce a été faite samedi matin par le Nonce Apostolique, Mgr Francisco Escalante Molina.

Le nouvel archevêque de Brazzaville est né le 16 octobre 1964 dans la capitale congolaise. Il a été ordonné prêtre le 29 août 1993. C'est le premier évêque du diocèse de Dolisie depuis 2013, créé lors du démembrement de celui de Nkayi. Cette nomination par le Saint Père François à ce diocèse avait été faite le 24 mai 2013. Le 25 août de la même année, il reçoit la consécration épiscopale

des mains de Mgr Andrés Carrascosa Coza, archevêque titulaire d'Elo.

De 1993 à 1995, il est directeur spirituel du petit séminaire de Mindouli dans le diocèse de Kinkala en plus de sa qualité de prêtre de la paroisse des Martyrs de Mindouli. De 1995 à 2000, il étudie le droit canonique à l'université de Salamanque en Espagne tout en étant prêtre dans les églises Saint Paul et Marie de la Miséricorde (1998-1999).

De 2000 à 2003, il est curé à Paray-veille-Poste en France. Entre 2004 et 2009, il est curé à la cathédrale Sainte Monique de Kinkala. Il est en même temps vicaire général, délégué épiscopal diocésain de Caritas et coordinateur du collège saint Augustin de Kinkala 1.

Marie Alfred Ngoma

CUVETTE-OUEST

Mathias Andzin démi de ses fonctions

Le préfet du département de la Cuvette Ouest, Edouard Denis Okouya, a suspendu, le 16 avril, Mathias Andzin, directeur départemental des soins de santé.

Selon une note de service, Mathias Andzin qui était en même temps rapporteur du comité départemental de riposte contre la pandémie à coronavirus dans le Cuvette-ouest, a été suspendu pour « incompétence avérée ». Vu la nécessité du service réalisé par le secteur de la santé en cette période de lutte contre le coronavirus, l'intérim sera assuré par le Dr Bernard Okela.

SANTÉ

Le personnel de l'hôpital d'Oyo appelé à entamer une grève illimitée

« Vu le non-respect des exigences prioritaires notamment le non-paiement de deux mois sur les sept impayés avant le 15 avril 2020 (...), le président de la section syndicale des travailleurs de l'hôpital général Edith-Lucie-Bongo-Ondimba d'Oyo appelle à une mobilisation générale de l'ensemble du personnel pour une grève illimitée à partir du 16 avril », souligne une note d'information signée par Kether Itoua Onianguet Assoba, président de la section syndicale des travailleurs. La note qui date du 16 avril précise qu'un cahier de charges a été mis à la disposition de la direction générale de la structure hospitalière.

CHANGEMENT DE NOM

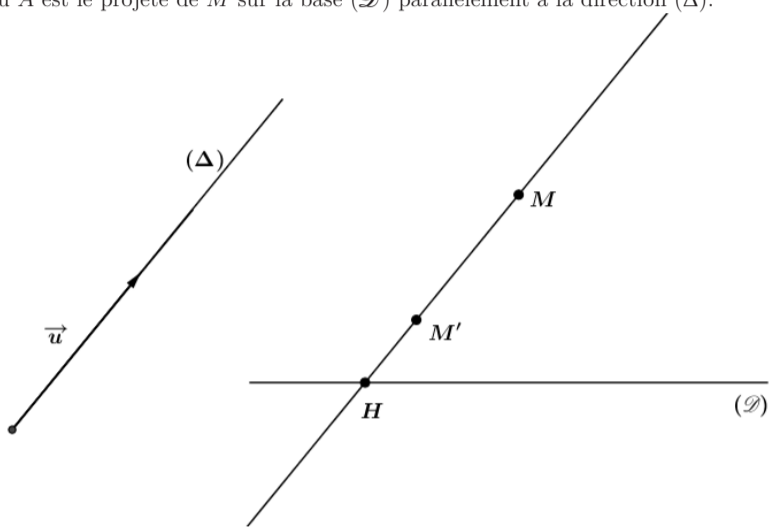
On m'appelle Ndé Ossemba Arnaud Davy. Je souhaite déposer une requête afin de substituer à mon nom patronimique celui de Ndeke Ossemba Arnaud David. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime au changement de ce nom pourra faire opposition dans un délai de trois mois.

AFFINITÉ

1.1 AFFINITÉ DANS LE PLAN

1.1.1 Définition

Soit Δ et (\mathcal{D}) deux droites du plan, $k \in \mathbb{R}^* - \{1\}$;
 f une transformation du plan qui à tout point M du plan associe le point M' .
 f est une affinité de rapport k , de base (\mathcal{D}) et de direction Δ lors que :
 $\overrightarrow{HM'} = k \overrightarrow{HM}$
 Où H est le projeté de M sur la base (\mathcal{D}) parallèlement à la direction (Δ) .



1.1.2 Éléments caractéristiques

Une affinité du plan est caractérisée par :
 - Son rapport k ;
 - Sa base ; $(\mathcal{D}) = \{M \in \mathcal{P} / f(M) = M'\}$
 - Sa direction : $\overrightarrow{MM'} = \alpha \overrightarrow{u}$, \overrightarrow{u} est vecteur constant qui dirige Δ .

1.1.3 Théorème

Le plan est rapporté à un repère orthonormé $(O; \vec{i}, \vec{j})$.
 Le rapport k de l'affinité f de base $(\mathcal{D}) : ax + by + c = 0$ qui transforme le point $M(x, y)$ en $M'(x', y')$ est donné par : $k = \frac{\overrightarrow{HM'}}{\overrightarrow{HM}} = \frac{a'x + b'y + c}{ax + by + c}$ où H étant le projeté de M sur la base (\mathcal{D}) parallèlement à la direction (Δ) .

1.1.4 Expression analytique

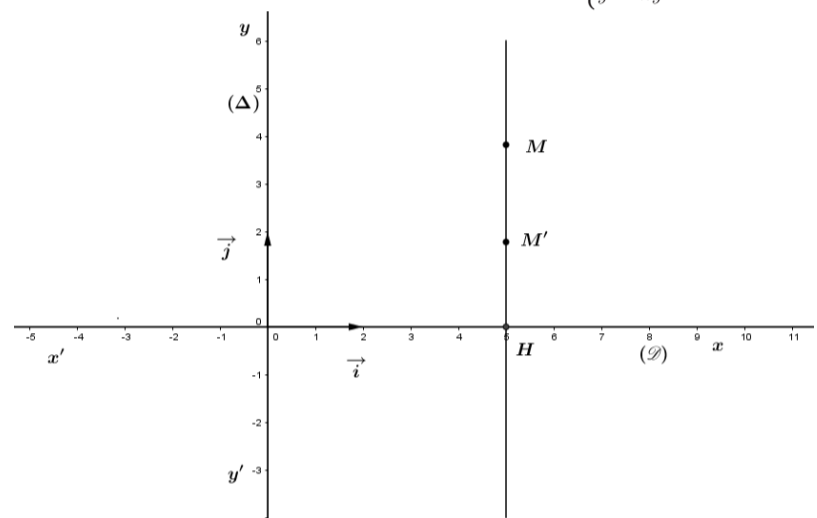
Le plan est rapporté à un repère orthonormé $(O; \vec{i}, \vec{j})$.
 Trois conditions sont à vérifier :
 ▷ Première Condition
 Déterminer une équation de la droite (MH) passant par H et parallèle à (Δ) , on utilisera la $\det(\overrightarrow{MH}, \overrightarrow{u}) = 0$.
 ▷ Deuxième Condition
 Trouver les coordonnées du point H intersection de la droite (MH) et (\mathcal{D}) .
 ▷ Troisième Condition
 Traduire analytiquement la relation $\overrightarrow{HM'} = k \overrightarrow{HM}$.

Ainsi l'expression analytique de f est de la forme : $f : \begin{cases} x' = ax + by + c \\ y' = a'x + b'y + c' \end{cases}$

Son endomorphisme associé a pour expression analytique : $\varphi : \begin{cases} x' = ax + by \\ y' = a'x + b'y \end{cases}$

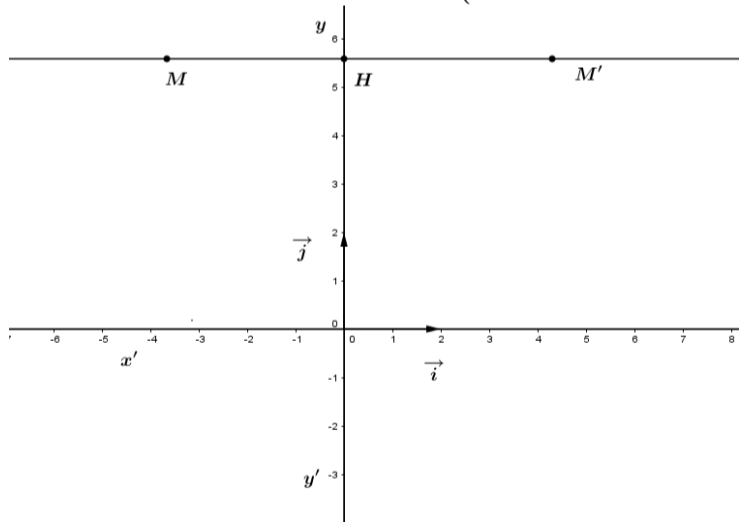
1.1.5 Cas particuliers

▷ Affinité orthogonale d'axe (ox) et de rapport k est : $f : \begin{cases} x' = x \\ y' = ky \end{cases}$



▷ Affinité

orthogonale d'axe (oy) et de rapport k est : $f : \begin{cases} x' = kx \\ y' = y \end{cases}$



1.1.6 Remarques

▷ L'affinité est une application affine qui ne conserve pas les configurations.
 ▷ L'affinité orthogonale transforme un cercle en une ellipse.

1.2 AFFINITÉ DANS L'ESPACE

1.2.1 Définition

Soit (Δ) une droite affine et (\mathcal{D}) un plan vectoriel affine, $k \in \mathbb{R}^* - \{1\}$; f une transformation du plan qui à tout point M du plan associe le point M' . f est une affinité de rapport k , de base (\mathcal{D}) et de direction (Δ) lors que : $\overrightarrow{HM'} = k \overrightarrow{HM}$ où H est le projeté de M sur la base (\mathcal{D}) parallèlement à la direction (Δ) .

1.2.2 Éléments caractéristiques

Une affinité du plan est caractérisée par :
 ▷ Son rapport k ;
 ▷ Sa base $(\mathcal{D}) = \{M \in \mathcal{E} / f(M) = M\}$;
 ▷ Sa direction : $\overrightarrow{MM'} = \alpha \overrightarrow{u}$, \overrightarrow{u} est vecteur constant qui dirige (Δ) .

1.2.3 Théorème

Le plan est rapporté à un repère orthonormé $(O; \vec{i}, \vec{j}, \vec{k})$. Le rapport k de l'affinité f de base $(\mathcal{D}) : ax + by + cz + d = 0$ qui transforme le point $M(x, y, z)$ en $M'(x', y', z')$ est donné par :

$$k = \frac{\overrightarrow{HM'}}{\overrightarrow{HM}} = \frac{a'x + b'y + c'z + d'}{ax + by + cz + d}$$

H étant le projeté de M sur la base (\mathcal{D}) parallèlement à la direction (Δ) .

1.2.4 Expression analytique

Le plan est rapporté à un repère orthonormé $(O; \vec{i}, \vec{j}, \vec{k})$. L'expression analytique de l'affinité f de rapport k , de base $(\mathcal{D}) : ax + by + cz + d = 0$ qui transforme le point $M(x, y, z)$ en $M'(x', y', z')$ est : $f : \begin{cases} x' = ax + by + cz + d' \\ y' = a'x + b'y + c'z + d'' \\ z' = a''x + b''y + c''z + d''' \end{cases}$ (d, d', d'') sont les coordonnées à l'origine.

Son endomorphisme associé a pour expression analytique : $\varphi : \begin{cases} x' = ax + by \\ y' = a'x + b'y \\ z' = a''x + b''y \end{cases}$

1.2.5 Remarque

L'affinité f et son endomorphisme associé ont la même nature.

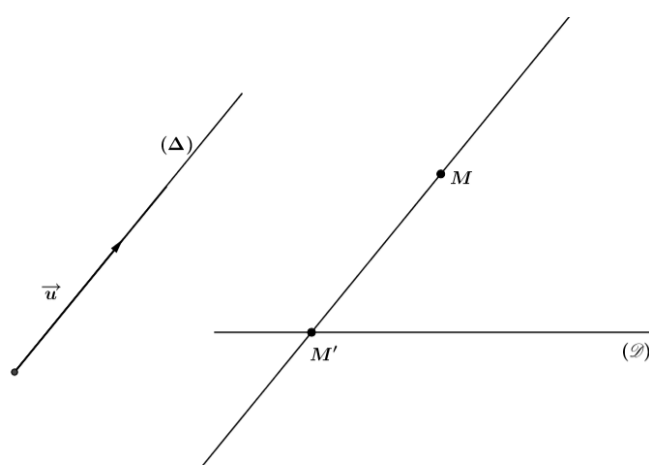
1.2.6 Propriétés

Soit f une affinité de rapport k , de base (\mathcal{D}) , de direction (Δ) , transformant le point M en M' et H le projeté de M sur la base parallèlement à la direction.
 ▷ Les points M, M' et H sont alignés.
 ▷ Si $k = 0$, l'affinité f est une projection affine.
 ▷ Si $k = 1$, l'affinité f est l'identité du plan.
 ▷ Si $k = -1$, l'affinité f est une symétrie oblique d'axe (Δ) . Alors $f \circ f = idp$ (f est involutive)

1.3 Projection ponctuelle

1.3.1 Définition

On appelle projection ponctuelle du plan (\mathcal{P}) dans lui-même, de direction (Δ) et d'axe (\mathcal{D}) , l'application du plan (\mathcal{P}) transformant le point M en M' tel que M' est le projeté de M sur la base (\mathcal{D}) suivant la direction (Δ) .



1.3.2 Éléments caractéristiques

- Toute projection ponctuelle est caractérisée par :
- ▷ Sa base ;
 - ▷ Sa direction .

1.3.3 Expression analytique

- Le plan est rapporté à un repère cartésien $(O; \vec{i}, \vec{j})$. Deux conditions sont à vérifier :
- ▷ Première condition : $M'(x'; y')$ appartient à (S) ;
 - ▷ Deuxième condition : le vecteur $\overrightarrow{MM'}$ et \vec{u} sont colinéaires alors $\det(\overrightarrow{MM'}, \vec{u}) = 0$. Ainsi l'expression analytique de f est de la forme : $f : \begin{cases} x' = ax + by + c \\ y' = a'x + b'y + c' \end{cases}$

1.3.4 Propriétés

- ▷ L'ensemble des points invariants par la projection f est l'axe (S) ;
- ▷ Toute projection ponctuelle n'est pas bijective ;
- ▷ $f \circ f \circ f \circ f \circ \dots \circ f = f$. On dit que toute projection ponctuelle est idempotent

Exercice 1

Déterminer l'expression analytique de l'affinité f de rapport 2, d'axe la droite $(S) : 2x - y + 1 = 0$ et de direction la droite $(\Delta) : x - y + 2 = 0$.

Exercice 2

Le plan (S) est rapporté un repère orthonormé $(O; \vec{i}, \vec{j})$.

1. Donner l'expression analytique de l'affinité orthogonale f de rapport 2 et d'axe (Ox) .
2. Soit (C) le cercle de centre O et de rayon 2.

- (a) Trouver les équations cartésiennes du cercle (C) et de son image (C') par l'affinité f .
- (b) Construire (C) et (C') dans le même repère. On admet que (C') passe par les points $A(2, 0)$; $A'(-2, 0)$; $B(0, 4)$ et $B'(0, -4)$.

Solution de l'exercice 1

Déterminons l'expression analytique de l'affinité f de rapport 2, d'axe la droite $(S) : 2x - y + 1 = 0$ et de direction la droite $(\Delta) : x - y + 2 = 0$.
On a : $(S) : 2x - y + 1 = 0$ et $(\Delta) : x - y + 2 = 0 \implies \vec{u}(1, 1)$
 $\det(\overrightarrow{HM}, \vec{u}) = 0 \implies x - x_H - y + y_H = 0$
 $x_H - y_H = x - y$ (1)
 $H \in (S) \implies 2x_H - y_H + 1 = 0$ (2)
(1)-(2) donne $x_H = -x + y - 1$ (3) et (3) dans (1) donne $y_H = -2x + 2y - 1$ (4)
 $\overrightarrow{HM} = k \overrightarrow{HM} \implies \overrightarrow{HM} = 2 \overrightarrow{HM}$
On a : $f : \begin{cases} x' = 3x - y + 1 \\ y' = 2x + 1 \end{cases}$

FRANÇAIS TERMINAL A

Discipline : Français

Sous-discipline : Exercices littéraires (Dissertation)

Thème : Fiction et réalité dans le Mariage de Figaro de Beaumarchais et dans Le Pleurer-Rire D'Henri LOPES

Niveau : TA

Sujet de dissertation :

Dans la préface de l'ouvrage L'Esprit, C.A. Helvétius écrit : « Dans tout ce que j'ai dit, je n'ai cherché que le vrai (...) »
Pensez-vous que Le Mariage de Figaro de Beaumarchais et Le Pleurer-Rire d'Henri LOPES sont des œuvres de réalité ?

I. Analyse du sujet

1. Lecture du sujet
 2. Identification des parties du sujet
- Première partie : Dans la préface... je n'ai cherché que le vrai

Thèse de l'auteur

Deuxième partie : pensez-vous... de réalité ?

Consigne = plan dialectique

3. Explication du sujet

Première partie : Dans tout ce que j'ai dit :

Dans toute cette représentation, dans tout ce que je raconte

Deuxième partie : je n'ai cherché que le vrai :

Je n'ai puisé que dans le réel, je ne reproduis que la réalité

Troisième partie : œuvres de réalité :

Ouvrages représentant, reflétant la réalité ; ouvrages reproduisant les faits réels

4. Reformulation du sujet

Mon récit, toute ma production ne reflète que la réalité

5. Thème du sujet

Les œuvres littéraires (Le Mariage de Figaro et Le Pleurer-Rire)

6. Idée générale ou problème posé du sujet

La réalité dans Le Mariage de Figaro et dans Le Pleurer-Rire

7. Problématique

Le Mariage de Figaro de Beaumarchais et Le Pleurer-Rire d'Henri LOPES ne sont-elles que des œuvres réalistes ? Ne sont-elles pas aussi le produit de l'imagination ?

II. Recherche des idées

1. Thèse : Le Mariage de Figaro et Le Pleurer-Rire reflètent la réalité sociale

Argument 1 :

Les deux œuvres littéraires font la peinture d'une époque.

Beaumarchais fait dans Le Mariage de Figaro la représentation du pouvoir aristocratique du XVIIIe incarné par le Comte Almaviva.

Dans Le Pleurer-Rire, LOPES dresse le tableau sombre de l'Afrique post-indépendante.

Argument 2 :

Les deux écrivains se sont inspirés de la réalité politique de leurs

sociétés respectives pour bâtir leurs œuvres. Dans *Le Mariage de Figaro*, Beaumarchais met en exergue les privilèges du Comte. Ce dernier use de son pouvoir pour opprimer les faibles notamment les paysans, ses valets. Il impose à son bénéficiaire, « le droit du seigneur » pourtant aboli par lui. On comprendra aussi sa place dans la justice (premier officier de justice) et dans l'armée...

Dans *Le Pleurer-Rire*, Henri LOPES évoque le non-respect de la règle démocratique comme mode d'accession au pouvoir. Bwakamabé renverse Polépolé président démocratiquement élu et le contraint à l'exil.

Argument 3:

Les deux auteurs c'est-à-dire, Beaumarchais et Henri LOPES exposent le dysfonctionnement de la justice. Dans *Le Mariage de Figaro*, la justice est corrompue. Elle est dure aux faibles et tolérante aux riches. Les bégaiements de Brid'oison ; l'intervention de Bartholo comme avocat plaidant pour Marcelline, pourtant médecin et le comique de Double-mains qui mange à deux râteliers (il a deux mains : une pour écrire en tant que greffier et l'autre pour prendre l'argent aux clients) traduisent bien cette corruption.

Dans *Le Pleurer-Rire*, on note l'absence d'une justice équitable : le procès expéditif du capitaine Yabaka par une cour martiale où les juges nommés pour la circonstance par Tonton lui-même étaient cagoulés.

Argument 4:

Les auteurs de ces deux ouvrages ont aussi mis l'accent sur le libertinage sexuel. Dans *Le Mariage de Figaro*, Le Comte considère toutes les filles célibataires du château comme ses maitresses. Tel est le cas pour Suzanne et Fanchette.

Dans *Le Pleurer-Rire* Bwakamabé entretient plus de 23 filles qu'il appelle affectueusement « les petites mamans ». Quant au Maître d'Hôtel, l'obsession sexuelle est sa caractéristique première. Presque toutes les femmes célibataires comme mariées (Elengui, Soukali, Ma Mireille, Mme Berger, Cécile, Edwige), sont ses maitresses.

D'autres faits réels soulignés dans les deux ouvrages : la condition féminine, la misère, la violence ; le tribalisme dans *Le Pleurer-Rire* et la différence des classes sociales dans *Le Mariage de Figaro*.

Argument 5 :

La réalité dans les deux œuvres se traduit aussi par l'évocation des lieux ou espaces et des périodes bien existants. Dans *Le Mariage de Figaro*, l'histoire se passe dans un pays précis : l'Espagne. Figaro déclare : à l'acte 5, sc.3 avoir plus d'ingéniosité qu'il n'en faut « pour gouverner toutes les Espagnes ». De même, Séville est évoqué où Chérubin a été envoyé par le Comte en guise de punition ; la Catalogne et l'Andalousie aussi. Autant pour le temps, C'est du XVIIIe siècle qu'il s'agit car Beaumarchais fait le procès de la société de son temps, puisque les faits dénoncés ont cours pendant cette période de la monarchie où les aristocrates sont tout puissants, les survivances de la période féodale.

Dans *Le Pleurer-Rire* l'auteur peint le XXe siècle, plus précisément les années 70-80 en Afrique. Il fait référence aux indications spatiales réelles comme le PEROU, La France, le Zaïre, Paris, Madrid, Lisbonne, l'avenue de France, le quartier potopoto...

Argument 6 :

Les noms des personnages en action dans ces deux œuvres prouvent à suffisance qu'il s'agit de la réalité. En effet, les noms ont été attribués conformément au rôle, au caractère donné par l'auteur à ces personnages. Ainsi parlera-t-on de Brid'Oison=Oison bridé prêt à cuire, à se faire corrompre ; Double-Main =Une main pour être et l'autre pour prendre l'argent ; Le nom du magistrat Brid'Oison Gushman dérive de Goëzman, un magistrat corrompu qui avait eu des démêlés judiciaires avec la femme de Beaumarchais. Tout cela pour

traduire le caractère réel du livre.

Dans *Le Pleurer-Rire* on note des noms comme BWAKAMABE, SOKALI, ELENGUI, MATAPALE, YAKABA, TIYA qui traduisent non seulement le rôle de chacun d'eux mais aussi leur appartenance à des ethnies qui existent en Afrique Centrale.

Transition : Les faits, les lieux, les époques, les noms des personnages évoqués dans les deux œuvres prouvent que les deux écrivains ont puisé leur matière dans la réalité. Cependant, ces deux œuvres littéraires sont aussi le fruit de l'imagination, donc de la fiction.

2. Antithèse : Le Mariage de Figaro et Le Pleurer-Rire sont des œuvres de fiction

Argument 1 :

Les récits évoqués dans ces deux œuvres relèvent de l'imagination des auteurs.

Dans *Le Mariage de Figaro*, Beaumarchais a inventé l'histoire du mariage qui devrait unir Figaro et Suzanne. Ce mariage n'est qu'une illusion, une vue de l'esprit.

Henri LOPES dans *Le Pleurer-Rire* a imaginé le coup d'état et le règne de Bwakamabé. Tonton n'a jamais existé en Afrique : « Non Tonton n'existe pas... » Page 2

Argument 2

Les personnages qui jouent les rôles dans ces deux œuvres ne sont que des êtres de papier inventés de toute pièce par les auteurs dans le but de faire vivre les actions ou la trame. Dans *Le Mariage de Figaro* Chérubin, Figaro, Suzanne, Almaviva, Brid'oison, Double-mains et dans *Le Pleurer-Rire*, Bwakamabé, Matapalé, Soukali, Elengui, Aziz sonika... n'ont aucune existence réelle. Ce sont des marionnettes livresques.

Argument 3

Les espaces où se déroulent les actions ou les événements sont des lieux inventés par les écrivains. Dans *Le Mariage de Figaro* le château du Comte Almaviva n'existe nulle part.

Dans *Le Pleurer-Rire*, Moundié, la province de Libotama ou même le pays auquel l'auteur fait mention n'ont aucune référence sur la carte du monde : « le pays n'est pas sur la carte », c'est-à-dire imaginaire.

Argument 4

Les séquences ou aventures amoureuses dont on fait allusion dans ces deux œuvres ne sont qu'un montage, de fausses réalités. La présence du Comte et de Chérubin dans la chambre des domestiques ; les sentiments de Marcelline pour Figaro et de Chérubin pour la Comtesse sont un montage destiné à faire rire.

Dans *Le Pleurer-Rire* les aventures amoureuses de Maître avec ses multiples maitresses sont autant une pure lubie.

On peut aussi dans ces deux œuvres, répertorier d'autres faits qui font d'elles des œuvres fictives : le légèreté dans *Le Mariage de Figaro*, du Comte qui se rabaisse en voulant coucher sa domestique ; la vulgarité de Bwakamabé qui se permet d'exhiber sa cicatrice à la cuisse à l'ambassadeur de France en visite officielle ; la légèreté de la Comtesse à se substituer en Suzanne ; la légèreté de Soukali abusant de faire boire à ses enfants du sirop de phénergan ; les rapports diplomatiques entre Moundié et Israël...

Finalement, *Le Mariage de Figaro* et *Le Pleurer-Rire* sont une somme de la réalité et de la fiction. Les œuvres littéraires n'ayant pas une seule source d'inspiration, Beaumarchais et Henri LOPES ont à travers leurs œuvres respectives su concilier le vrai et le faux pour donner l'illusion du vrai.

COVID-19

L'ONU, le FMI et la Banque mondiale appellent à la solidarité avec l'Afrique

Lors d'un événement virtuel de haut niveau organisé le 18 avril par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a réclamé « une solidarité exceptionnelle » avec l'Afrique pour l'aider à affronter la pandémie du coronavirus et ses conséquences sanitaires, sociales et économiques.

« Des moments exceptionnels exigent une solidarité exceptionnelle. L'un des tests les plus importants de cette solidarité mondiale est de se mobiliser avec l'Afrique pour une prospérité partagée du continent et du monde », a dit le patron de l'ONU lors de cet événement intitulé « Se mobiliser avec l'Afrique » et auquel participait également l'Union africaine. Il a, en outre, salué les mesures prises par le continent africain face à la pandémie et a déclaré partager l'appel de nombreux dirigeants africains qui soulignent que c'est en gagnant la bataille contre le virus en Afrique qu'il sera possible de mettre fin à la pandémie partout dans le monde.

Le secrétaire général a noté que les ménages et les entreprises en Afrique subissaient des problèmes de liquidité et d'autres pressions avant même que le virus ne s'installe sur le continent. « La crise du développement a déjà frappé avant la crise sanitaire, mais maintenant les pays devront lutter contre les deux, avec des millions d'Africains supplémentaires plongés dans la pauvreté », a-t-il souligné.

Par ailleurs, Antonio Guterres a rappelé que pour faire face aux conséquences économiques et sociales dévastatrices, il faut un ensemble de réponses globales représentant un pourcentage à deux chiffres du produit intérieur brut mondial. S'agissant de l'Afrique, il a estimé que cela demande de mobiliser tous les partenaires. Par la même occasion, il a salué les mesures prises par le FMI et la Banque mondiale, mais en jugeant qu'il fallait faire plus. Alléger la dette est absolument crucial, selon lui, et il a salué les mesures prises par le G20. « C'est un début. Mais la gravité de la crise exige plus. De nombreux pays en développement sont très vulnérables et sont déjà surendettés, ou le deviendront avec la récession mondiale », a souligné le secrétaire général.

En Afrique, le ratio moyen de la dette par rapport au PIB est passé de 39,5% en 2011 à 61,3% en 2019. Le chef de l'ONU propose un cadre global en trois phases sur cette question de la dette. Premièrement, un blocage global de la dette pour tous les pays en développement qui n'ont pas accès aux marchés financiers et ne peuvent pas rembourser leur dette. Ensuite, des options plus complètes vers la soutenabilité de la dette avec des instruments tels que des échanges de dette et un mécanisme de dette pour les objectifs de développement durable. Et enfin, régler les problèmes structurels de l'architecture de la dette internationale pour éviter les défauts de paiement menant à des crises financières et économiques persistantes.

Yvette Reine Nzaba

Plus de cinq mille guérisons en Afrique

Jusqu'au dimanche 19 avril, l'Afrique comptait officiellement 21 096 cas confirmés et 1 078 décès dans cinquante-deux pays, selon le Centre pour la prévention et le contrôle des maladies de l'Union africaine.

Moins impacté que le reste du monde, le continent africain fait face, lui aussi, à la propagation du Covid-19. On dénombre 5116 guérisons. L'Afrique du Sud est désormais le pays le plus touché avec 3 034 cas déclarés, contre 3 032 pour l'Égypte. Viennent ensuite le Maroc (2 685) et l'Algérie (2 534).

En Guinée, le secrétaire général du gouvernement guinéen, un proche du président Alpha Condé, est décédé après avoir contracté la maladie du Covid-19 qui a tué « plusieurs hauts cadres de l'Etat ». Au Mali, la population s'est rendue aux urnes, malgré la présence du nouveau coronavirus qui a déjà touché

216 personnes dont 41 guéries et 13 décédées.

En RDC, le port du masque a été rendu obligatoire à Kinshasa, la capitale. Ainsi en a décidé le gouverneur de la plus grande ville d'Afrique francophone. La mesure prendra effet dès le 20 avril. A Madagascar, le confinement imposé dans les trois principales villes du pays pour contenir la pandémie sera progressivement levé dès le 19 avril, a annoncé le président Andry Rajoelina, qui a également présenté son « remède » contre la maladie.

En effet, le président Malgache a annoncé la production d'un médicament préventif et curatif du coronavirus mis au point

par l'Institut malgache de recherches appliquées. Un remède à base d'une plante cultivée à Madagascar, l'artémisia. « Cette plante renforce l'immunité, protège de nombreux virus et de la fièvre et, surtout, des maladies pulmonaires. Aujourd'hui, chers compatriotes, j'annonce officiellement que les tests que nous avons faits avec ce médicament sont concluants pour lutter contre cette épidémie. Nous avons de bons résultats sur des malades du Covid-19 à Madagascar. Ce médicament peut limiter la progression du virus dans le corps. Covid Organics, c'est le nom de ce médicament qui est déjà en phase de production dans le pays », a déclaré Andry Rajoelina.

Le Congo compte désormais 160 cas confirmés de Covid-19 ; 16 guéris ; 6 décès, selon le dernier bilan établi par le ministère de la Santé. Parmi les pays les plus touchés par région figurent l'Afrique du Sud (3 158 cas, 54 décès, 903 guérisons) ; Maurice (328 cas, 9 décès, 2018 guérisons) ; Burkina Faso (576 cas, 36 décès, 338 guérisons) ; Cameroun (1 017 cas, 42 décès, 305 guérisons) ; Égypte (3 144 cas, 239 décès, 732 guérisons).

Y.R.Nz.

Bilan par pays

Afrique du Sud : 3 034 ; Algérie : 2 629 ; Angola : 24 ; Bénin : 35 ; Burkina Faso : 576 ; Burundi : 5 ; Botswana : 20 ; Cameroun : 1 017 ; Cap-Vert : 61 ; Congo-Brazzaville : 160 ; Côte d'Ivoire : 847 ; RCA : 12 ; Comores : 0 ; Djibouti : 846 ; Égypte : 3 144 ; Érythrée : 39 ; Eswatini : 22 ; Éthiopie : 108 ; Gabon : 109 ; Gambie : 10 ; Ghana : 1 042 ; Guinée : 576 ; Guinée-Bissau : 50 ; Guinée équatoriale : 79 ; Kenya : 270 ; Lesotho : 0 ; Libéria : 91 ; Libye : 51 ; Madagascar : 120 ; Malawi : 17 ; Mali : 224 ; Maroc : 2 685 ; Maurice : 328 ; Mauritanie : 7 ; Mozambique : 39 ; Namibie : 16 ; Niger : 648 ; Nigeria : 627 ; RD Congo : 327 ; Rwanda : 147 ; Ouganda : 55 ; Sao Tomé et Príncipe : 4 ; Sénégal : 367 ; Seychelles : 11 ; Sierra Leone : 35 ; Somalie : 164 ; Soudan : 92 ; Sud-Soudan : 4 ; Tanzanie : 170 ; Tchad : 33 ; Togo : 84 ; Tunisie : 879 ; Zambie : 61 ; Zimbabwe : 25



FONDATION
GOTÈNE

CRÉATION DE LA FONDATION
MARCEL GOTÈNE

Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène

Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

fondationmarcelgotene@gmail.com
www.fondationgotene.com

ENVOYÉ SPÉCIAL DE L'ONU EN LIBYE

Ramtane Lamamra se rétracte

Proposé au poste d'envoyé spécial de l'ONU en Libye à la suite de la démission du Libanais Ghassan Salamé début mars, l'ancien ministre algérien des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a vu sa nomination se heurter à un veto américain.

Selon les observateurs, « les autorités américaines défendent une position commune de ses alliés du monde arabe dont l'Égypte, les Emirats Arabes Unis et le Maroc ». « Je compte, au cours d'un entretien téléphonique dans les prochaines heures, réitérer mes remerciements au Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, pour le choix qu'il a porté sur ma personne et lui exprimer mon regret de devoir lui notifier le retrait de mon acceptation de principe de sa proposition que je lui avais donnée le 7 mars dernier », a précisé, le 16 avril, le diplomate algérien qui avait pourtant obtenu l'approbation de quatorze des quinze pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU. Sa renonciation est désormais effective.

À 67 ans, ce diplomate expérimenté, déjà médiateur dans plusieurs conflits africains, jette officiellement l'éponge. Soutenu par la grande majorité des membres du Conseil de sécurité, il faisait pourtant, il y a encore quelques semaines, figure de grand favori pour le poste. Parmi les explications, figure celle de pressions sur Washington de l'Égypte et des Emirats arabes unis, soutiens du maréchal Haftar, qui considèrent que Ramtane Lamamra était trop proche du gouvernement de Tripoli.

Algérien et, au-delà, africain, Ramtane Lamamra avait été l'envoyé spécial de l'Union africaine (UA) dans la crise au Liberia (2003). Il incarnait à sa manière le retour diplomatique d'une région africaine sur un dossier libyen qui, depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011, avait été principalement géré par les Européens et les Etats du Golfe persique.

Rappelons que l'émissaire de l'ONU en Libye, le Libanais Ghassan Salamé, a démissionné le 2 mars pour des « raisons de santé », au moment où le processus politique dans ce pays, en proie à la guerre civile, est plus que jamais dans l'impasse. En effet, depuis 2015, deux autorités rivales se disputent le pouvoir en Libye: le gouvernement d'union nationale (GNA), reconnu par l'ONU et basé à Tripoli, et un pouvoir incarné par le maréchal Khalifa Haftar dans l'Est.

Yvette Reine Nzaba

FORMATION

Le CESD cesse ses activités

Les difficultés financières ont eu raison de la mission principale du Centre d'études et sport la Djiri (CESD) qui consistait à faire éclore de jeunes footballeurs talentueux congolais.



Hugues Ngouélondélé lors de sa visite au CESD/Adiac

Implanté à la sortie nord de Brazzaville, le CESD présente aujourd'hui une image désolant. Les herbes ont poussé dans cet établissement, a-t-on appris. L'école avait tenté le pari de rouvrir ses portes à ses pensionnaires l'année dernière. Les enseignants n'étant pas payés, les élèves n'avaient pas pu finir l'année scolaire.

Pour cette rentrée avortée, le CESD espérait accueillir entre 300 à 500 élèves, a expliqué un encadreur mais le nombre d'inscrit était cette fois-ci, en deçà. Outre la quantité, les parents éprouaient des difficultés à payer régulièrement les frais scolaires de leurs enfants sans nul doute à cause de la crise économique et financière qui avait commencé à modifier les habitudes.

« Avec moins de cent élèves, il était difficile de faire face à certaines dépenses comme payer les enseignants, l'eau et l'électricité », a-t-il expliqué, déplorant le manque de soutien qui selon lui, a mis ce centre multidisciplinaire à terre. « Sans aide extérieure, le CESD ne pourra peut-être plus se relever », estime-t-il.

Le 2 novembre 2017, lors de sa visite au CESD, le ministre des Sports et de l'éducation physique avait promis de

soutenir ce centre qui forme à la fois les footballeurs, les handballeurs, les basketteurs, les karatékas et judokas, dans sa mission de détecter les talents parmi les pensionnaires, et d'assurer leur prise en charge. « C'est vrai que l'on ne peut rien faire sans moyens. Il faut trouver les moyens et voir ce qu'il y a à faire. De toutes les façons, investir dans ce centre ne sera pas de l'argent jeté », déclarait Hugues Ngouélondélé. Mais la promesse tarde à se concrétiser.

Un coup dur pour ce centre qui aidait les parents dans l'orientation de la carrière de leurs enfants sportifs. Le pôle sportif du CESD, s'appuyait en effet sur les principes de formation de la Fédération française de football. Vincent Rautureau a d'ailleurs joué un rôle clé afin de permettre à ce centre de franchir un palier.

Le CESD a participé à plusieurs tournois internationaux à l'étranger. A titre de rappel, ses pensionnaires ont été classés 3e au Future champions Gauteng en Afrique du Sud en 2014 avant de remporter, la même année, le tournoi international de Reze en battant SCO Angers (1-0). Ce centre a aussi formé des internationaux parmi lesquels Durel Avounou, Exaucé

Ngassaki, Jacques Medina Temopélé... Certains de ses anciens pensionnaires ont même renforcé les Diabes noirs et l'Etoile du Congo, les équipes phares de Brazzaville.

Le CESD a gagné le pari de sa visibilité en dehors du pays en organisant durant quatre années, la Djiri cup, le tournoi qui visait à promouvoir le football des jeunes et des académies de football. C'était l'un des maillons du mécanisme de recherche et de développement du football au Congo et dans d'autres pays d'Afrique, par la mise à exécution de la politique de détection des jeunes talents âgés de 15 à 17 ans, disséminés à travers l'Afrique et le monde

Créé en novembre 2009 par la Fondation Rêves de Gosse, le CESD, dispose entre autres, de 3 dortoirs, 50 lits gigognes, 4 terrains de jeu (basket, handball, tennis, volleyball), 8 salles de classe, 1 salle de musculation et 1 terrain synthétique de football.

Son promoteur avait même l'intention d'étendre le terrain de football sur les autres 10 mètres de l'espace réservé au CESD en vue de construire un second stade dans le but de faire progresser les différentes catégories. Ce projet est abandonné...

James Golden Eloué

TRIBUNE

De la crise sanitaire à la crise économique, comment relever le défi d'une coopération solidaire et apaisée ?

Ma contribution

La crise sanitaire représente un état de santé délabré, une situation d'endémie, d'incapacités physiques, morales, psychologiques, mentales et sociologiques.

La crise économique se rapporte à la société de consommation qui, depuis des siècles, a classé l'être humain au second plan et le matériel au premier plan.

De nos jours, la course à l'armement de destruction massive est devenu un sport international aux allures athlétiques avec pour seul objectif réduire la population du

monde. Mais de quel droit et dans quel but ?

La santé de l'économie est proportionnelle à celle des êtres humains valides qui l'animent. Quand ces derniers sont mis à mal, l'économie tangué et pour preuve.

Le virus nommé « coronavirus » vient de nous donner une leçon de l'histoire, il nous enseigne qu'aucun être humain ne peut vaincre ce que la nature a créé. Tout ce que les humains inventeront en mal se retournera contre eux.

Relevons le défi d'une société solidaire et apaisée

Arrêtons-nous un peu de cette course à la dérive et reculons de deux pas pour mieux sauter. Rejettons la vie au centre de nos débats et non la mort. Avec la vie, le monde est à notre portée. Regardons nous dans le miroir et posons-nous de bonnes questions : D'où venons-nous et où allons-nous ?

Pour sortir de l'impasse dans lequel nous nous sommes engloutis, revenons à nos traditions et méditons sur ces paroles de sagesse :

« Le plus important sur cette terre ce sont les êtres humains et non le

matériel, quand vous avez les êtres humains le matériel est à votre portée. »

« Accueillons les êtres humains d'où qu'ils viennent avec leurs défauts et leurs qualités, leur couleur de peau, etc. Si nous ne prenons en considération que leurs défauts, nous ne cohabiterons avec personne et le monde ne sera qu'un abîme de désespoir. »

« Es-tu prêt à donner ton chien en pâture aux lions pour seul motif qu'il est enragé ? »

Eugénie Mouayini Opou

OG.5, OS5-3 : L'ORGANISATION DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET LEURS PROBLEMES

Introduction

Le Congo a bénéficié d'un développement industriel précoce grâce à ses énormes potentialités. Les activités industrielles occupent à peine 14,5% de la population active. L'organisation des activités industrielles est confrontée à plusieurs problèmes.

I)- L'Organisation des activités industrielles

Les activités industrielles s'articulent autour des bases et des principales industries.

1-Les bases du développement industriel

Les bases du développement industriel au Congo sont les sources d'énergie et les matières premières.

1-1-Les sources d'énergie

L'énergie produite au Congo provient de deux (02) principales sources ; la source hydroélectrique et la source thermique.

-La source hydroélectrique : L'énergie hydroélectrique provient des barrages hydroélectriques. Actuellement, le Congo dispose de trois (03) barrages hydroélectriques : Djoué (15 méga watts), d'IMBOULOU (120 méga watts), Moukoulou (74 Mwatts) et celui de LIOUESSO (19,2 Mwatts).

-La source thermique : Il s'agit des deux centrales à gaz situées à Pointe-Noire : La centrale de Djeno (50 méga watts) et la centrale électrique du Congo (Côte Matève) soit 484 MWatts.

Cependant, La production électrique du Congo qui est d'environ 570 méga watts demeure insuffisante.

1-2-Les matières premières :

Le Congo regorge de nombreuses ressources minières, végétales et énergétiques.

-Les ressources minières : Le sous-sol Congolais est riche en minerais. On y trouve des poly-métaux dans le Pool à Mindouli et dans la Bouenza à Mfouati et Boko-Songho; du fer dans le Niari à Mayoko, dans la Lékoumou à Zanaga et dans la Sangha, entre Sembé et Souanké ; la potasse et les phosphates dans le Kouilou ; l'or dans le Mayombe (Dimoneka) et à Kelle dans la cuvette-Ouest ; le diamant dans la Likouala à Inyele.

-Les ressources d'origine végétale

Les ressources végétales du Congo sont constituées du bois, de la canne à sucre, du tabac, de l'arachide, du palmier à huile, du café et du cacao.

-Les ressources énergétiques : Elles sont constituées principalement des Hydrocarbures. À ce propos, le Congo dispose des réserves pétrolières et gazières importantes dans le littoral.

2. Les principales industries :

Les principales industries Congolaises se répartissent en deux types : les industries extractives et les industries de transformation.

2-1. Les industries extractives

Ce sont des industries dont l'activité principale consiste à extraire les matières premières pour être transformées. On distingue : Les industries minières et l'industrie pétrolière.

-Les industries minières : Il s'agit de la société chinoise LULU qui exploite le gisement polymétallique de Mindouli, La SOREMI (Société de recherches et d'exploitation minière), filiale de l'Américain Gerald Metals, qui exploite les polymétaux de Boko-Son-

gho et de Yanga-Koubenza dans la Bouenza.

-L'industrie pétrolière : L'extraction du pétrole au Congo est l'œuvre de deux (02) principales sociétés pétrolières à savoir : Total et ENI. Ces deux sociétés exploitent plusieurs gisements (offshore et on shore) pour une production journalière de 250.000 barils, ce qui place le Congo au 4e rang en Afrique Noire derrière le Nigeria, l'Angola et la Guinée équatoriale.

1.2. Les industries de transformation :

Elles sont plus nombreuses et diverses. Certaines transforment des produits locaux, d'autres des produits importés. On distingue les industries alimentaires, les industries des biens d'équipement et produits divers :

-Les industries alimentaires : Il s'agit des Brasseries comme BRASCO, BRALICO et SOVINCO ; d'une sucrerie à Nkayi (SARIS-CONGO) ; d'une minoterie à Pointe-Noire (MINOCO) ; d'une huilerie ECO. Oïl à Kayes.

-Les industries des biens d'équipement et produits divers : Il s'agit de l'industrie métallique, ALU CONGO qui fabrique les tôles et les ustensiles de cuisine ; des cimenteries comme "Diamant Ciment" à Mindouli, SONOCC à Loutété, Dangoté à Mfila (Sous-préfecture de Yamba), FORSPARK à Dolisie et CIMAF dans le Kouilou ; les industries chimiques comme la CORAF qui raffine le pétrole.

Sans oublier de nombreuses Petites et Moyennes Industries (PMI) comme : PLASCO, LAITERIE BAYO, RAGEC ; des industries du bois (scieries, usines de déroulage et de tranchage de bois), des industries du tabac (SIAT) et des industries pharmaceutiques.

II-Les problèmes de l'industrie :

L'industrie congolaise est confrontée aux problèmes d'ordre physique, humain et technique, économique et organisationnel, qui freinent son développement.

1-Sur le plan physique :

Certaines contraintes physiques ne favorisent pas la mise en exploitation de certains gisements. C'est le cas de l'inondation de certaines zones de la cuvette Congolaise. Il faut y ajouter la pollution des côtes par les sociétés pétrolières.

2-Sur les plans humain et technique

L'industrie Congolaise souffre de l'insuffisante formation technique de la main d'œuvre, de la mauvaise utilisation des cadres (Ingénieurs, techniciens) et de la mauvaise gestion des structures industrielles existantes.

3-Sur les plans économique et organisationnel :

Il s'agit du mauvais état de voies de communication, qui ne facilite pas la distribution des produits ; l'insuffisance dans la fourniture d'électricité ; l'étroitesse du marché intérieur (faible consommation) ; la concurrence déloyale des produits étrangers, code des investissements moins attractif.

Conclusion

Les activités industrielles sont bien organisées. Malgré leurs atouts, elles sont confrontées à plusieurs problèmes qui freinent leur essor.

HEME VII : L'EXISTENCE ET SES PROBLEMES

L'homme est le seul être vivant qui s'interroge sur sa condition existentielle en raison notamment de multiples problèmes auxquels il fait face au quotidien. Ces problèmes d'essence métaphysique concernent entre autres l'existence de Dieu, la nature de la liberté et la signification de la mort. Ils sont ainsi au cœur de la réflexion philosophique et génèrent des opinions contradictoires. Notre réflexion s'articulera autour de l'analyse de ces problèmes.

I-Définition du concept d'existence

Du latin ex, au-dehors et "sistere", se tenir, exister c'est sortir de, se montrer, se manifester au dehors. L'existence se définit comme le fait de sortir d'un néant, d'être en vie, de se retrouver-là. Elle se caractérise par une durée de vie définie dans le temps et dans l'espace. Autrement dit, l'existence c'est la présence au monde.

La réflexion philosophique sur l'existence a donné naissance à une doctrine appelée existentialisme. Cette doctrine a pour tête d'affiche Jean Paul Sartre qui présente l'existence comme une contingence.

1-Existence comme contingence

Dire de quelque chose qu'il existe, dans le langage philosophique, c'est dire son essence. La contingence désigne le hasard, l'incertitude, l'occasionnel, l'accidentel, ce qui est imprévisible, fortuit, ce qui n'obéit pas un déterminisme. Saisir l'existence dans le sens de la contingence, c'est affirmer que l'existence n'a pas de sens, qu'elle n'est pas un destin. En effet, l'existence humaine n'a aucun fondement logique, toutes les actions des hommes sont imprévisibles. Nous nous échappons toujours à nous-mêmes. Nul ne peut prévoir avec exactitude son futur, puisque même notre programme journalier, hebdomadaire, mensuel et annuel dans n'importe quel domaine est souvent modifié suite à des activités et phénomènes imprévus qui interviennent dans notre vie. C'est dans ce sens que Sartre affirme dans La nausée : « L'essentiel c'est la contingence (...) l'existence n'est pas la nécessité (...) tout est gratuit ».

L'homme apparaît d'abord dans le monde, il se construit ensuite une essence. Selon Sartre, « l'existence précède l'essence » (L'Existentialisme est un humanisme). Pour lui, l'homme existe d'abord, s'engage dans le monde et il se définit après à travers ses choix qui expriment le sens de sa liberté. C'est pourquoi l'existence est, selon lui, une contingence ; c'est-à-dire elle n'a pas de valeurs ni un sens déterminé.

L'homme est délaissé, jeté au monde sans lois ; l'existence est une absurdité. Ce qui fait que l'homme fasse le choix toute sa vie. C'est pourquoi Sartre affirme : « Si l'on m'avait demandé ce que c'était que l'existence, j'aurais répondu de bonne foi que ça n'était rien, tout juste une forme vide qui venait s'ajouter aux choses du dehors, sans rien changer en leur nature (...) l'essentiel, c'est la contingence » (idem)

Toutefois, l'existence n'est pas toujours conçue comme une contingence. Elle apparaît également comme une nécessité. Elle obéit à un sens déterminé.

2-Existence comme une nécessité

L'existence a un sens. Car la vie n'est pas gratuite ni fortuite. Elle se justifie par une raison d'être. C'est pourquoi Spinoza estime que l'existence répond à une raison suffisante en affirmant : « il n'est rien donné de contingent dans la nature, mais tout y est déterminé par la nécessité de la nature divine. » (Ethique livre I) D'après la doctrine chrétienne, l'existence provient de Dieu. C'est lui qui a tout créé. Cette doctrine montre que la vie est nécessaire et sacrée qu'elle est une émanation divine. Cette idée est partagée par Hegel qui pense que l'existence est une manifestation de l'Idée : « La raison gouverne le monde ».

II-Analyse des problèmes de l'existence de Dieu :

1-Définition de Dieu

Du latin theos, Dieu désigne une entité surnaturelle qui dépasse les limites de la raison humaine. C'est un être suprême. Les conceptions religieuses et philosophiques relatives à la notion de Dieu posent des divergences.

Selon la tradition judéo-chrétienne, Dieu est le créateur du monde, le père de toute chose et le principe du salut. D'après les saintes écritures « au commencement, Dieu créa les cieux et la terre. » (Genèse I-1).

Pour les philosophes Dieu est une intelligence créatrice, un être suprême, éternel, parfait et infini qui fait l'objet d'une démarche rationnelle et intellectuelle. C'est le démiurge platonicien c'est-à-dire un artisan, celui qui a créé le cosmos. Il s'oppose au demi-dieu, celui qui a le talent, des performances d'inventer ou d'imiter.

Au XVIIe siècle par exemple, Blaise Pascal a opposé le Dieu de la foi, qui est une réalité vécue, vivante, au Dieu des philosophes, qui est une idée abstraite et l'objet d'une démonstration. Il est vrai qu'une certaine tension reste entre la manière

dont les philosophes parlent de Dieu et celle des croyants.

2-Les différentes approches de Dieu

On entend par approches de Dieu, les théories qui tentent d'expliquer la nature sinon l'existence de Dieu. Parmi ces approches, on peut citer :

2.1- Le théisme, C'est la croyance en l'existence d'un Dieu unique, personnel et vivant, créateur de l'univers. Cette approche est partagée par Saint Thomas D'Aquin et Descartes qui conçoivent Dieu comme un être transcendant et extérieur au monde. Cette conception a été à l'origine des grandes religions révélées et monothéistes : le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam. Dieu est l'être infiniment bon, omnipotent et omniscient.

2.2- Le panthéisme, du grec "pan," tout, partout et "théos," Dieu ; c'est une doctrine qui identifie l'univers à Dieu, c'est-à-dire Dieu se confond à la nature. Il n'est plus transcendant mais immanent à la nature. Autrement dit, Dieu est la force vitale immanente au monde. Spinoza et Hegel sont entre autres représentants de la doctrine panthéiste. Pour eux, tout ce qui existe ainsi que l'homme participent d'une réalité divine qui préside au destin du monde. Ainsi, la nature et la condition humaine sont une manifestation de Dieu. Dieu est donc une force omnipotente et omniprésente. Dans l'Ethique Spinoza écrit : « Dieu ne peut être dit proprement la cause éloignée des choses singulières... »

De son côté, Hegel voit dans Dieu la manifestation de l'Esprit à travers la nature et l'histoire. Le divin et le réel ne font qu'une seule et même chose : « ce qui est rationnel est réel et ce qui est réel est rationnel » dit-il dans Principes de la philosophie du droit.

2.3- Le déisme : C'est la doctrine qui admet l'existence d'un Dieu comme créateur, mais nie tous les attributs qu'on lui reconnaît. Le déisme est une forme de religion rationnelle, représentée par plusieurs penseurs dont Voltaire. Ainsi, celui-ci comme tous les déistes pense que Dieu existe mais il ne fait pas l'objet de dogmes et de cultes. Sa nature demeure inconnaissable. Il s'agit d'une conception qui s'oppose à la religion révélée. Denis Diderot soutenant Voltaire écrit : « il y a un maître la haut mais on ignore tout de lui » (Jacques le fataliste).

2.4- L'athéisme : c'est une doctrine qui nie l'existence de Dieu. Les athées croient à l'éternité de la matière et estiment que l'univers n'a pas été créé. L'homme est, en conséquence, le maître de lui-même. L'idée de Dieu provient selon eux de l'incapacité de l'homme d'apporter des solutions à ses problèmes. Pour Ludwig Feuerbach, Dieu est une projection de l'essence humaine sur un être suprême supposé. En effet, ce que Dieu est pour l'homme, c'est ce qu'il est dans son esprit, son âme. C'est ainsi qu'il affirme : « L'homme affirme en Dieu ce qu'il nie en lui-même » (Essence du christianisme). Le Dieu de l'homme c'est l'homme lui-même.

3-Les preuves de l'existence de Dieu

3.1-La preuve cosmologique (Saint Thomas D'Aquin)

C'est un argument intellectuel qui relève de la raison développé par Thomas D'Aquin pour justifier l'existence de Dieu. Il s'articule autour de cinq preuves :

La 1ere preuve, Dieu existe par l'idée même du mouvement. Tout ce qui est en mouvement est conditionné par une réalité. Ainsi, d'une réalité à une autre on parvient à l'idée d'un 1er moteur, la cause du mouvement.

La 2eme preuve relève de la cause efficiente, car tout ce qui existe doit nécessairement avoir une cause. A partir de la cause efficiente, on accède à l'être qui est à l'origine de tout, la 1ere cause non causée : Dieu.

La 3eme preuve est tirée de l'opposition entre le nécessaire et le contingent ; si l'homme et les autres êtres existent et périssent, il y a donc un être nécessaire et éternel à partir de qui tout doit son existence. C'est Dieu.

La 4eme preuve considère Dieu comme un Etre absolu et parfait contrairement aux choses qui possèdent seulement les degrés de perfection. En effet, tout ce qui existe présente un degré de perfection ; ainsi d'un degré à l'autre, on arrive à un être absolu, qui incarne toutes les perfections.

La 5eme preuve s'appuie sur le principe ordonnateur. En observant l'univers, on remarque que toute chose tend vers une fin et que l'univers possède un ordre préétabli. Le garant de l'ordre et de la destinée des choses c'est Dieu ; donc il existe.

a-La preuve ontologique (Descartes)

René Descartes s'appuie sur trois preuves dites ontologiques ou rationnelles pour prouver l'existence de Dieu. Ces preuves relèvent de la compétence de la raison :

La 1ere preuve vient de l'idée de perfection divine : si l'homme est imparfait, il y a donc un être plus parfait de qui nous devons cette idée. C'est Dieu l'être parfait. La 2eme preuve est déduite des idées que nous avons en nous ; car tout ce que nous concevons fort clairement et distinctement tire son origine d'un être qui est garant de ces idées ou de cette évidence.

HEME VII : L'EXISTENCE ET SES PROBLEMES

La 3ème preuve est fondée sur l'idée de l'infinité ; ainsi s'il existe des êtres finis, c'est qu'il y a un être qui se définit dans son infinité, qu'est donc illimité, suffisant à lui-même. Cet être c'est Dieu.

Toutefois, toutes ces preuves font l'objet de critiques.

4-La critique des preuves de l'existence de Dieu

4.1-Dieu sensible au cœur (Blaise Pascal : 1623-1662)

Pascal Blaise réfute l'idée de prouver l'existence de Dieu en s'appuyant sur les capacités de la raison. Il croit que la raison n'a pas le pouvoir de justifier l'existence de Dieu. Ainsi, Dieu n'est pas une réalité concrète et observable. Il ne peut pas être prouvé ou démontré rationnellement. Cependant, Dieu se sent et s'éprouve par la foi, il est donc sensible au cœur. C'est ainsi qu'il dit : « C'est le cœur qui sent Dieu et non la raison... » (Les Pensées) Pour Pascal, on ne peut prouver l'existence de Dieu par la raison, il n'existe pas ; c'est un objet de foi.

4.2-Dieu comme noumène (Kant : 1724-1804)

Kant critique la preuve ontologique de l'existence de Dieu de Descartes. Selon lui, Dieu n'est pas un objet de connaissance ; il est une essence, un être nouménal. Ainsi, penser un être ou une essence ne signifie pas que cet être existe. L'essence est conçue par la raison pratique. Or, ce qui existe doit être vu et vécu comme quelque chose de phénoménal. En effet, Kant considère Dieu, l'immortalité de l'âme et la liberté comme des noumènes ou des choses en soi, c'est-à-dire des postulats de la raison pratique. Dieu est un noumène, c'est-à-dire la chose en soi. Il ne constitue pas par conséquent un objet de connaissance mais plutôt de foi ; car il dépasse tout pouvoir de la raison. C'est ainsi qu'il estime : « J'ai dû donc supprimer le savoir pour lui substituer la croyance » (Critique de la raison pure). Ce qui signifie qu'on ne peut pas prouver l'existence de Dieu et que l'étude de Dieu relève de la foi et non du domaine de l'intelligence.

III-Les problèmes de la liberté

1-Définition de la liberté

Du latin "libertas" qui signifie le libre pouvoir d'agir, l'indépendance, le fait d'être libre. La liberté désigne l'état d'un sujet qui agit sans contrainte, sans obstacle, et détermine en toute autonomie les fins de son action avec les moyens d'y parvenir. Elle se définit comme le droit d'agir, de faire ou d'obéir à sa propre volonté sans contrainte extérieure.. En effet, un acte libre est un acte posé sans se soumettre à une volonté quelconque. En un mot, la liberté c'est l'obéissance à soi-même. Elle est aussi une soumission à un ordre établi ou à une loi naturelle ou positive.

2-Les conceptions de la liberté

2.1-La liberté comme soumission au déterminisme naturel (stoïcisme)

Pour les Stoïciens, la liberté se définit en rapport avec la nécessité naturelle. Etre libre, c'est se soumettre au destin, c'est-à-dire respecter l'ordre des épreuves ou des événements. Selon eux, tout ce qui surgit à l'homme est une fatalité et, personne ne peut s'en échapper. Ainsi, être libre c'est donc obéir et se soumettre à l'ordre naturel des choses et au destin. Autrement dit, la liberté c'est l'acceptation, la soumission au déterminisme naturel des choses. C'est ainsi qu'Epictète écrit : « La liberté consiste à vouloir que les choses arrivent non comme il te plaît, mais comme elles arrivent » (Les Entretiens).

2.2-La liberté comme compréhension de la nécessité (Hegel, Engels)

La liberté, c'est obéir à la nécessité, c'est-à-dire aux lois. Cette nécessité dérive soit des lois de la raison, soit des principes naturels, soit des lois politiques. Pour Hegel, la liberté suppose la connaissance de la nécessité. Ainsi, pour être libre il faut se soumettre à la nécessité en respectant les lois de la raison. C'est dans cette compréhension rationnelle de lois que l'on peut être libre. C'est pourquoi Hegel affirme : « La liberté est l'intellection de la nécessité... » (Principes de la philosophie du droit).

De même pour Engels, la liberté est le fait d'agir conformément aux lois de la société et de la nature. Selon lui, il n'y a pas de liberté sans respect des lois sociales et naturelles. C'est dans ce cadre qu'il écrit : « la liberté n'est pas dans une indépendance rêvée à l'égard des lois de la nature, mais dans la connaissance de ces lois » (Anti-Dühring) Cette conception d'Engels est de même que celle de Montesquieu et Rousseau. Selon eux, la liberté individuelle et politique est la soumission aux lois. C'est ainsi, que Montesquieu dit : « la liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent. » (De l'esprit des lois)

2.3-La liberté comme choix (Sartre)

Pour Sartre, l'homme est un sujet libre parce qu'il agit sans déterminisme. Autrement dit, il n'existe aucune loi a priori qui légitimerait son action. C'est un être jeté dans le monde, délaissé à lui-même et qui mène une existence sans aucun appui ou secours. Donc l'homme n'a pas une essence préétablie. Sa vie n'est pas prédestinée et, par conséquent, Dieu n'existe pas : d'où son délaissement. L'homme existe d'abord, surgit dans le monde puis il se définit par la suite, c'est-à-dire donne

une essence à son être. C'est le sens de cette affirmation : « l'existence précède l'essence » (l'existentialisme est un humanisme). Pour Jean Paul Sartre, l'homme est totalement libre parce qu'il choisit lui-même la manière de conduire son existence. Le choix devient dans ce cadre l'acte par lequel l'homme exprime sa liberté. C'est dans cette optique qu'il écrit : « l'acte fondamental de la liberté est choix de moi-même dans le monde ». (L'Être et le Néant)

Cependant, si l'homme est tout entier libre est-ce pour autant dire qu'il puisse choisir sa mort ?

IV-Les problèmes de la mort

1-Définition de la mort

La mort désigne la fin de la vie ou la cessation de l'activité physiologique de l'organisme d'un être vivant.

Toutefois, Il faut reconnaître que si l'animal ignore sa fin, cela n'est pas le cas pour l'homme. En tant que sujet conscient, l'homme observe la mort physique, psychique ou spirituelle comme une réalité de la vie. Car même s'il est incapable de faire l'expérience de la mort, l'homme est conscient que la fin de la vie est la mort. Celle-ci apparaît donc comme une nécessité, une fatalité. Cette réalité humaine, l'individu la subit de plusieurs façons ; c'est pourquoi elle ne laisse pas indifférents les philosophes.

2-Les différentes conceptions de la mort

2.1-La mort comme libération de l'âme (Platon)

Chez Platon, la mort est considérée comme une sorte de liberté pour l'âme. Autrement dit, une manière de se libérer des entraves de la vie et des caprices du corps. La mort n'est pour Platon qu'une séparation salutaire de l'âme du corps. Le corps meurt, mais l'âme est immortelle. C'est pourquoi le philosophe méprise le corps, car il constitue un frein pour l'élévation de l'âme et pour la connaissance de la vérité. Cette prison charnelle dans laquelle l'âme est enfermée la détourne de sa destinée. C'est pour cette raison que le philosophe n'a pas peur de la mort parce qu'elle est le moyen par lequel son âme accède à la liberté. C'est ainsi que Platon écrit : « [...] il serait ridicule qu'un homme qui, de son vivant, s'entraîne à vivre dans un état aussi voisin que possible de la mort, se révolte lorsque la mort se présente à lui. » (Phédon, XII)

2.2-La mort comme expression de la finitude de l'homme (Heidegger)

La mort dans la conception de Heidegger est une caractéristique de l'être-au-monde (l'existence humaine). Le Dasein (l'être-là), l'homme est un être fini. C'est la finitude qui lui fait découvrir la signification de l'existence, sinon de la vie humaine. De cette façon, exister c'est acquérir une expérience de la mort. Donc, l'homme ne peut pas effacer cette idée de sa mémoire puisque la mort est inscrite dans son code biologique. C'est dans ce sens qu'il le définit comme un être-pour-la-mort. Ainsi il affirme : « Dès qu'un homme vient à la vie, il devient assez vieux pour mourir » (Être et Temps).

2.3-L'euthanasie et le suicide

Du grec eu (bien) et thanatos (mort), l'euthanasie est un terme créé au moyen âge par le philosophe anglais Roger BACON. Au sens étymologique, ce mot désigne une mort s'effectuant dans de bonnes conditions. D'où les expressions comme « Mort heureuse », « Bonne mort, douce et sans souffrance » pour désigner l'euthanasie.

En clair, l'euthanasie est un acte qui consiste à écourter la vie d'un homme atteint d'une maladie incurable afin de lui épargner des peines devenues insupportables. Ainsi entendue, l'euthanasie peut être considérée, elle aussi, comme un moyen de libérer l'homme d'une existence douloureuse. De plus, l'euthanasie a été admise dans de nombreuses sociétés. Dans la Grèce et la Rome antiques, par exemple, il était permis dans certaines conditions d'aider l'individu à mourir. En revanche, il sied de noter que l'euthanasie est avant tout une forme de suicide. Les grandes religions révélées comme le judaïsme, le christianisme et l'islam condamnent l'euthanasie ; car affirment-elles, la vie humaine est sacrée.

Le mot suicide vient du latin suicidium qui désigne soi-même tuer. Le suicide est un acte délibéré de mettre fin à sa propre vie. Dans ce contexte, la mort apparaît comme l'expression de la liberté pour ceux pour lesquels la vie devient une nausée, une épreuve insupportable. Le fait de se donner la mort, par une conscience libre est en effet, un choix librement consenti.

Au terme de ce travail, il faut retenir que toute la vie humaine est philosophique. L'homme cherche d'abord l'autonomie de soi par la prise de conscience personnelle sur la destinée de son existence. C'est pourquoi il reste toujours un être d'initiatives, qui entreprend des activités pour mieux préparer cette destinée qu'est la mort. D'où l'enjeu de cette étude qui nous a permis de réfléchir sur l'existence et ses problèmes.

DES SUJETS SUR LE THEME 7

SUJET 1 : L'homme est – il absolument libre ?

SUJET 2 : Dieu est –il objet de foi ?

SUJET 3 : Dégagez l'intérêt philosophique de ce texte à partir de son étude ordonnée.

... Accoutume – toi sur ce point à penser que pour nous la mort n'est rien, puisque tout bien et tout mal résident dans la sensation, et que la mort est privation de nos sensations, des lors la juste prise de conscience que la mort ne nous est rien autorise à jouir du caractère mortel de la vie : non pas en lui conférant une durée infinie, mais en l'amputant du désir d'immortalité. Il s'ensuit qu'il n'Ya rien d'effrayant dans le fait de vivre pour qui est radicalement conscient qu'il n'existe rien d'effrayant non plus dans le fait de ne pas vivre.

Stupide est donc celui qui dit avoir peur de la mort non parce qu'il souffrira en mourant, mais parce qu'il souffre à l'idée qu'elle approche. Ce dont l'existence ne gêne point, c'est vraiment pour rien qu'on souffre de l'attendre ! Le plus effrayant des maux, la mort ne nous est rien, disais-je. Quand nous sommes, la mort n'est pas là, et quand la mort est là, c'est nous qui sommes pas ! Elle ne concerne donc ni les vivants, ni les trépassés, étant donné que pour les uns, elle n'est point et que les autres ne sont plus...

Epicure, Lettre à Menacée

SUJET 1 : L'homme est –il absolument libre ?

Compréhension du sujet :

1-Explication des concepts :

-L'homme : Etre pensant et agissant.

-Absolument : Totalemment,

-Libre : Absence de contrainte,

2-Reformulation du sujet :

L'homme est-il totalement sans contrainte ?

3-Thème : La liberté

4-Problème posé : Nature de la liberté.

5-Problématique :

L'homme est –il entièrement libre ?

N'est –il pas limité par des lois ?

Plan du développement

1-Explication du sujet : cf. compréhension

2– Discussion

a/ Thèse : L'homme est entièrement libre

Arg 1 : la liberté comme libre arbitre.

L'homme agit librement par une décision de sa propre volonté.

Pour Descartes, il n'y a que la volonté seule ou la seule liberté

du franc arbitre que

J'expérimente en moi... Méditations Métaphysiques

Arg2 : La liberté comme choix.

Elle détermine la possibilité qu'a L'homme de choisir de faire ou de ne pas faire une action. (L'homme n'est rien d'autre que ce qu'il se fait).

Jean Paul Sartre : L'Existentialisme est un humanisme

b/ Antithèse : L'homme est limitée par des lois.

Arg 1 : La liberté est une illusion

Il Ya des facteurs d'action qui échappent à l'homme. (Les hommes se trompent en ce qu'ils pensent être libres... ignorants des causes par lesquelles ils sont déterminés. Spinoza, Ethique.

Arg2 : Les lois constituent un obstacle à la liberté.

La loi suppose une contrainte. Or, la liberté se définit comme l'absence de contrainte.

Conclusion : L'homme est libre, mais pas de façon absolue.



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente:

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos **Manifestations :**

Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.



Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassous N'Gusso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert

DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h

SAMEDI 9 h - 13 h



INTERVIEW

Otis N'goma : « Cette trêve sanitaire est une opportunité pour réinventer un autre modèle de gestion du sport congolais... »

Entraîneur de football et chercheur dans le domaine des sports, Otis N'goma Kondi, a, au cours d'un entretien exclusif, évoqué l'impact de la trêve sanitaire due à la pandémie du Covid-19 sur l'évolution du football. Cette maladie, partie de la ville de Wuhan en Chine il y a moins de trois mois, dévaste le monde.

Le Courrier de Kinshasa : Les activités du sport en général sont à l'arrêt depuis plus d'un mois dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19. Cette situation va certainement affecter l'évolution du football en particulier ?

Otis N'goma Kondi : Dans cette crise sanitaire sans précédent que traverse l'humanité, il est difficile de répondre de manière objective à cette question compte tenu des in-

certitudes qui subsistent à ce fléau. Néanmoins, avant de partager mon sentiment quant à l'impact et à la projection post pandémie de différentes compétitions, je veux avant tout rendre un vibrant hommage au courage et abnégation des personnels soignants et tous ces métiers qui sont en première ligne pour lutter contre le coronavirus au pays et à travers le monde. Et je pense particuliè-

rement aussi à mon épouse, Audrey N'goma Brisson, cadre de santé d'un cabinet d'infirmières libérales spécialisées dans la prise en charge pôle dermatologie générale, inflammatoire et auto-immune à Valenciennes en France. Dans ce contexte si particulier, où le monde entier est touché, voire meurtri, la priorité du moment reste l'état sanitaire, avec comme objectif final l'arrêt de la propagation de la maladie, davantage que des interrogations sur un avenir sportif incer-

est un facteur de stress qui touche toute la population sportive. Garder une forme physique dans une période de restriction où les entraînements collectifs et les compétitions sont annulés n'est pas de tout repos pour les athlètes. Ils se voient contraints d'adapter une pratique loin des clubs et sans coaching, créant une incertitude anxiogène d'une maladie non maîtrisée aujourd'hui. Depuis l'entrée en vigueur de cette trêve sanitaire, les staffs des clubs ont tracé des programmes individuels avec des fiches permettant aux joueurs de s'exercer en solo. Mais cela s'avère malheureusement obsolète, compte tenu de l'arrêt qui dépasse en ce jour la durée prévue par les bases physiologiques visant à l'entretien et l'amélioration des performances sportives.

Autre difficulté, les entraînements individuels, avec exercices réalisables à domicile, ne peuvent pas remplacer les séances collectives où règnent une motivation différente. Donc, suite à un moral affaibli, c'est très difficile de maintenir le niveau élevé de concentration.

LCK : Ne peut-on pas craindre des conséquences physiques en cas d'une éventuelle reprise d'entraînement ?

ONK : Au haut niveau, le sport se caractérise par un entraînement régulier. Or, un mois de repos induit à une désadaptation, entraînant une perte de rythme et baisse de performance motrice chez les athlètes de haut niveau. Cette reprise serait un vrai casse-tête chinois qui appelle la prudence, tant des questions qui restent encore en suspens : de combien de temps les athlètes auront-ils besoin pour retrouver le niveau optimal sans risque de blessures lorsque l'on considère que l'activité physique induit à une importante concentration de la ventilation pulmonaire ? Et c'est déjà très complexe de différencier un athlète sain et un athlète infecté asymptomatique à titre préventif.

Hormis la transmission de la maladie par contacts rapprochés, un entraînement intensif et prolongé en endurance et en résistance pro-

voquerait une diminution des défenses immunitaires, ce qui accélérerait des problèmes cardiaques chez les asymptomatiques. Prendre des décisions pressées et fermes pour une reprise des compétitions avec méconnaissance de la maladie va sérieusement mettre la vie des athlètes en péril.

LCK : Que suggérez-vous aux éducateurs et staffs techniques des clubs ?

ONK : L'arrêt ne pourra qu'être été néfaste pour les athlètes. Et malheureusement, la reprise ne peut que se faire jusqu'à ce que les conditions sanitaires permettent un retour sans risque. Un conseil à donner aux éducateurs et staffs techniques des clubs, ils doivent s'attendre à refaire une préparation foncière de début de saison estivale, avec l'aide des tests physiologiques qui permettront de bien périodiser le travail sans casse et éviter un surentraînement synonyme des pépins physiques.

LCK : L'on ne peut pas ne pas évoquer des conséquences économiques sur les structures sportives, notamment les clubs de football au pays, déjà empêtrés dans des difficultés financières innombrables...

ONK : Reprendre les compétitions comme hypothèse nous renvoie à une prise de conscience des conséquences économiques et sociales que subiront l'ensemble de nos associations sportives déjà en très grande difficulté. L'avenir économique est déjà au cœur des échanges, et des inquiétudes grandissent dans le chef des dirigeants des clubs. On s'interroge : dans ce contexte fragile et sans plan socio-économique de nos clubs sportifs, quel mécanisme de compensation que les ligues, les fédérations et le Comité olympique mettront en place afin de venir en aide aux clubs déjà en perte de vitesse depuis le démarrage de la saison en cours ? Et dans le cas échéant, doivent-ils s'orienter nécessairement et davantage vers leurs compagnies d'assurances ? ce sont là des préoccupations cruciales de notre football.

LCK : Mais au sortir de cette situation, quelle pourrait être

la politique à adopter pour les clubs dont certains ont même écopé des forfaits en début de saison à cause des difficultés budgétaires ?

ONK : Dans ce contexte fragile, cette crise sanitaire est une opportunité, me semble-t-il, pour réfléchir sur une vraie loi sportive et réinventer un autre modèle de gestion, de développement et d'accompagnement du sport congolais. En lieu et place de ne porter les regards que sur la performance pendant que la moitié des associations sont dans l'incapacité à couvrir l'ensemble des charges salariales de leurs athlètes et personnels, il serait judicieux dans cet épisode si particulier que le mouvement sportif capitalise ce moment pour pousser profondément une réflexion tournée vers le progrès et l'autonomie des clubs.

LCK : En RDC, l'équipe de la riposte craint une augmentation des cas dans un avenir proche. Votre déclaration face à cette situation sanitaire plus que préoccupante ?

ONK : Pour gagner ce fléau, le plus à craindre n'est pas le coronavirus, mais le cœur de l'homme irrespectueux des décisions scientifiques et de l'Etat. Mon message à la population sédentaire et sportive est à la foi civique et sanitaire, parce qu'aucun de nous ne serait en sécurité tant que nous boycotterons la discipline imposée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'équipe de la riposte et le Gouvernement. Devant le manque de respect des mesures, à savoir le confinement, la distanciation sociale et les mises en place sanitaires, nous ne retrouverons peut-être jamais le chemin des infrastructures sportives. Face à l'ignorance, j'en appelle à la conscience, à l'esprit d'équipe, aux respects des consignes, des gestes barrières et des valeurs sportives afin de sortir rapidement de cette trêve interminable et permettre la reprise des compétitions. Restez chez vous, mais restez aussi avec nous, protégez-vous et aussi protégez les autres.

Propos recueillis par Martin Enyimo



certitudes qui subsistent à ce fléau. Néanmoins, avant de partager mon sentiment quant à l'impact et à la projection post pandémie de différentes compétitions, je veux avant tout rendre un vibrant hommage au courage et abnégation des personnels soignants et tous ces métiers qui sont en première ligne pour lutter contre le coronavirus au pays et à travers le monde. Et je pense particuliè-

tain à l'heure actuelle.

LCK : Avec l'arrêt obligatoire et systématique des compétitions, quid de l'impact de cette suspension ?

ONK : Du moment où toute l'industrie sportive mondiale qui est frappée de plein fouet, forcément les conséquences sont multiples. Il y a en premier lieu l'impact psychologique de l'athlète. La détresse psychologique

LÉOPARDS FOOTBALL.

Masuaku : « Le staff technique est mieux avec N'sengi Biembe et Oualembo »

Latéral gauche de West Ham en Angleterre, Arthur Masuaku n'a pas aussi été tendre avec l'ancien sélectionneur des Léopards de la RDC, Florent Ibenge, lors d'une conversation avec l'ancien international congolais de Brazzaville, Yannick Gabriel Loemba sur Instagram.

Après les critiques émises par l'ancien capitaine des Léopards Youssouf Mulumbu sur la gestion des Léopards de la République démocratique du Congo par l'ancien sélectionneur Florent Ibenge, un autre joueur en a rajouté une couche. Lui aussi en conversation avec sur Instagram avec l'ancien international congolais de Brazzaville Yannick Loemba comme précédemment Mulumbu, Arthur Masuaku Fuka, latéral gauche de Westham en Angleterre a été plus direct dans son acerbe critique à l'égard de l'ancien patron du staff technique national. Pour lui, il y a eu métamorphose au sein de la sélection depuis l'arrivée de Christian N'sengiBiembe et Christopher Oualembo à la tête du staff technique des Léopards.

« La structure s'est améliorée. Ce staff est mieux avec l'arrivée de Christopher Oualembo, Christian

N'sengi, etc. Ça parle football puisqu'ils ont ramené des gens compétents, qui ont un certain vécu footballistique. Ça change tout. On ne demandait pas la lune, mais un minimum. Et maintenant ça va. Avec Ibenge, c'était mal, une blague. C'était une parodie », a lâché sans langue de bois le joueur de 26 ans formé à Lille et passé par Lens, Valenciennes en France, et l'Olympiakos de Pirée en Grèce, avant de rejoindre West Ham en Premier League anglaise. On note que Masuaku est arrivé en sélection, convaincu par Youssouf Mulumbu d'opter pour le pays d'origine de ses parents, lui qui est né à Lille en France. D'abord titulaire, il a perdu sa



Arthur Masuaku Fuka

place au profit de Glody Ngonda alors défenseur de l'AS V.Club avant d'être transféré à Dijon en France.

Parlant de son amour pour le pays, il a souligné qu'il n'aimait pas le Congo, il n'allait plus revenir après l'épisode où ils avaient été bloqués à l'aéroport au Kenya, en route pour Dar Es Salaam en Tanzanie pour un match amical que les Léopards avaient perdu par zéro but à deux. Et pour le match le match amical à Blida contre l'Algérie (un but partout) reste son match référence. Il est le troisième joueur à s'exprimer sur le travail de Florent Ibenge.

Avant Youssouf Mulumbu, un autre cadre, Cédric Bakambu de Beijing Guoan en Chine, a

fait lui aussi un parallèle entre l'ancien sélectionneur, et le nouveau, Christian N'sengiBiembe. « Les deux sont des compétiteurs et ont toujours la soif de vaincre. Mais leurs méthodes sont différentes. Christian N'sengi met beaucoup plus l'accent sur le fond de jeu. Précédemment, on se focalisait sur la victoire... Je n'ai pas aussi dit qu'on ne produisait pas du beau football auparavant, sauf que c'était par intermittence... ». On se rend en fait compte que quelques mois après le départ de Florent Ibenge qui a offert à la République démocratique du Congo la médaille de bronze à la Coupe d'Afrique des nations en 2015, certains cadres commencent à se lâcher et dévoiler les arcanes de sa gestion. Ou ont peut-être à régler des comptes.

M.E.

INTERPELLATIONS DES MANDATAIRES

Nécessité d'un audit général des entreprises publiques

En attendant les nouvelles mises en place dans les entreprises publiques, des voix s'élèvent pour réclamer un contrôle rigoureux de leurs états financiers avec, à la clé, l'interpellation des gestionnaires véreux, de sorte à dissuader les nouveaux promus à éviter de dilapider les fonds publics sous peine de sanction.

La saga judiciaire, qui émeut actuellement l'opinion nationale sur fond d'interpellations et d'emprisonnement des mandataires de l'Etat, donne de plus en plus raison aux défenseurs de l'audit général des gestionnaires des entreprises publiques. En effet, des voix ne cessent de s'élever pour réclamer un contrôle rigoureux des états financiers des entreprises et services publics dont les trésoreries sont constamment au rouge. Un tel exercice, indique-t-on, permettrait d'avoir une cartographie globale de leur gestion de sorte à établir les responsabilités des dégâts financiers causés au Trésor public. A l'heure où les deux principales forces politiques constituant la coalition au pouvoir, en l'occurrence le Front commun pour le Congo (FCC) et le Cap pour le changement (Cach), se concertent pour le partage du portefeuille de l'Etat, il est impérieux de faire l'état des lieux des entreprises publiques. Il est donc demandé au gouvernement Ilunkamba de procéder à la surséance de nouvelles mises en place dans les entreprises publiques et d'économie mixte pour permettre la réalisation de



Le siège de la DGDA à Kinshasa

cet audit général destiné à dénichier d'autres détournements des deniers publics qui continuent à saigner à blanc les entités économiques sous leur gestion. Il est inconcevable que le train de vie des mandataires et hauts cadres de l'administration publique soit aux antipodes de celui de leurs agents qui alignent des mois d'arriérés dépassant largement

la vingtaine. Ces mandataires se la coulent douce aux frais du contribuable congolais, faisant ainsi fi de l'obsolescence de l'outil de production des entreprises sous leur gestion. Ceci est une preuve supplémentaire qui atteste que leur motivation est essentiellement pécuniaire sur fond de recherche effrénée du gain personnel.

Les ordonnances de nomination des prochains mandataires dans les entreprises publiques devront donc attendre, le temps de voir clair dans ce secteur où des fonds publics disparaissent au quotidien sans laisser des traces au grand désenchantement des travailleurs qui n'ont que leurs yeux pour pleurer. Le détournement des fonds liés au programme

d'urgence des 100 jours du chef de l'Etat, aujourd'hui à la base des interpellations judiciaires, et la mise en détention provisoire à l'ex-Prison centrale de Makala de plusieurs mandataires publics, est un signe qui ne trompe pas. Le régime de l'impunité est en train de céder le flanc à l'émergence d'un Etat de droit. Même si aucun mandataire interpellé ou jeté en prison n'est encore condamné jusque-là, tout porte à croire que tout détournement des deniers publics sera dorénavant sanctionné avec sommation à l'auteur, après établissement de sa culpabilité, de restituer les fonds soustraits des caisses du Trésor. La bonne gouvernance interdit de voler ne serait-ce qu'un centime appartenant au contribuable congolais.

Aussi l'audit général demandé aurait-il le mérite de faire peur aux potentiels mandataires qui sauraient que désormais l'impunité est révolue et qu'il leur appartiendra d'assumer leurs charges de managers en toute responsabilité pour le bien de la communauté nationale et non pour leur confort personnel.

Alain Diasso

COVID-19

Déconfinement progressif de la Gombe

Confinée il ya aujourd'hui deux semaines, la commune de la Gombe, considérée comme le foyer la pandémie de coronavirus à Kinshasa, sera déconfinée progressivement.

A en croire le n° 1 de la police ville de Kinshasa, le général Kasongo, le confinement de la Gombe se poursuit. Cependant, on procédera petit à petit à son déconfinement pour permettre aux habitants de cette commune de pouvoir s'approvisionner en biens alimentaires et autres. « Seuls les supermarchés et les banques seront ouvertes. On les ouvre rien que pour les habitants de la Gombe et non pour ceux des autres communes. Cela pour leur permettre de faire des provisions. Les barrières seront maintenues pour contrôler les mouvements des gens », a-t-il indiqué. L'ouverture des alimentations et des banques sera conditionnée par une lettre d'autorisation dûment signée par le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila, reprenant les noms des agents qui devront travailler dans ces alimentations et banques. Cette liste sera remise aux équipes de riposte pour filtrer les mouvements. Le général Kasongo précise, par ailleurs, que le gouverneur de la ville fixera l'heure d'ouverture et de fermeture des supermarchés et banques. En outre, le dispositif de sécurité sera maintenu. « Il n'y a aura que quinze personnes à l'intérieur des alimentations pour respecter la distanciation sociale. A l'extérieur aussi, il y aura un dispositif de lavage des mains, la prise de température et la distanciation sociale. Toutes ces mesures visent à limiter la propagation du Covid-19 », a expliqué le n° de la police ville de Kinshasa, tout en insistant sur la présentation d'un badge avant de passer les barrières. « Pour accéder à Gombe, il faut avoir le badge, sans cela il n'y aura pas d'accès », a-t-il précisé. Le port de masque étant devenu obligatoire, ajoute-t-il, tout contrevenant à cette décision sera arrêté et soumis au paiement d'une amende.

Blandine Lusimana

L'élan de solidarité de Wan Bissaka et Bismack Biyombo

Des sportifs congolais d'origine se mobilisent pour apporter chacun un soutien à la République démocratique du Congo pour combattre la pandémie du Covid-19. Selon le dernier rapport, le pays enregistre déjà de 307 cas positifs et 25 décès 26 malades guéris sur l'ensemble du territoire national.

Face à l'ampleur inédite de la pandémie, le jeune footballeur Aaron Wan Bissaka et le basketteur Bismack Biyombo se sont associés et, à travers leurs aides respectives, ont tenu à apporter leur aide au pays. Le latéral droit anglo-congolais Aaron Wan Bissaka de Manchester United a expédié un lot de 20 mille gants cliniques EPI en République démocratique du Congo, a-t-on appris. « Il y a des gens qui ne sont pas en mesure de se protéger ou qui n'ont pas accès à certaines choses importantes durant cette crise. Je suis conscient que ce n'est pas facile pour ces gens là-bas. Et c'est de ma responsabilité d'aider. Et ça m'a fait beaucoup de plaisir de faire ce don », a indiqué le joueur de 22 ans qui vient à la rescousse au pays d'origine de son père. Le média britannique The Sun a fait savoir que ce don expédié aux médecins en RDC a coûté dix mille livres Sterling. Aaron Wan Bissaka qui a pris part au tournoi Fifa Football United, en compagnie du joueur de Chelsea Reece James, en vue de récolter des fonds dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19, a personnellement aidé à emballer l'ensemble de ces équipements médicaux avant d'être expédiés en RDC. Rappelons-le, Wan Bissaka a été appelé en équipe A d'Angleterre, mais il n'a pas encore disputé de match officiel et demeure sélectionnable par la RDC. Pour sa part, le basketteur congolais de Hornets de Charlotte en NBA aux Etats-Unis, Bismack Biyombo, a fait un don des masques chirurgicaux et de combinaisons d'une valeur d'un million de dollars américains à la République démocratique du Congo, toujours dans l'ordre de cette lutte contre la pandémie du Coronavirus. Ce dont a été livré à travers la Fondation



Aaron Wan Bissaka aide à emballer les gants EPI qu'il a envoyés en RDC (twitter)

Bismack Biyombo. Il s'agit, selon l'Agence France Presse (Afp), d'un lot de quatre conteneurs de 10 mille masques pour les visages et de 780 combinaisons de protection contre les matières dangereuses. « Nous n'avons jamais connu de crise de cette ampleur. Voir mon pays d'origine souffrir à ce titre est dévastateur. J'ai passé les dernières semaines à essayer de trouver un moyen d'aider ceux qui souffrent en RDC. Je suis heureux d'annoncer que la Fondation Bismack Biyombo a livré plus de 10 mille masques et 780 combinaisons contre les matières dangereuses en RDC cette semaine. Merci à tous ceux qui sont en première ligne de la pandémie de Covid-19 », a déclaré la star congolaise de Charlotte à cet effet. Pour lui, il est important d'apporter le plus rapidement possible les équipements mé-

dicaux nécessaires en RDC dont le système de santé a été forcément affaibli par différentes épidémies, telle que la maladie à virus d'Ebola, la malaria (paludisme). Utilisé dans des rôles défensifs et offensifs, Bismack Biyombo a commencé 29 de 53 matchs des Hornets de Charlotte cette saison avant la suspension du championnat suite à la pandémie, avec une moyenne de 7,4 points et 5,8 rebonds. Paul-José Mpoku, le milieu offensif congolais d'Al Wahda Club aux Emirats arabes unis a, pour sa part, fait un don à l'hôpital Centre Hospitalier Régional (CHR) de Verviers en Belgique, a rapporté la presse belge. Et le Centre a remercié l'international congolais ancien capitaine du Standard de Liège en ces termes : « Un immense merci pour ta générosité et cette belle énergie transmise ».

Martin Engimo

PARLEMENT

Les députés invités à un examen minutieux du collectif budgétaire

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée nationale qui s'est ouverte le 18 avril au Palais des congrès a inscrit à son ordre du jour huit affaires parmi lesquelles le projet de loi portant loi de finances rectificative 2020.

Le premier vice-président de la chambre basse du parlement, Léon Alfred Opimbat, qui a ouvert les travaux, a invité les députés à un examen pertinent du projet de loi de finances rectificative. Selon lui, devant la montée exponentielle du coronavirus, les prix des matières premières ont connu une chute drastique. « Le prix du baril a dégringolé, les bourses se sont effondrées, l'économie mondiale est sinistrée... Aucun pays n'est épargné. Nous vivons une récession que l'humanité n'a jamais connue. Dans cette situation, nos ressources budgétaires ont fondu comme une peau de chagrin. Nous sommes tous, alors interpellés sans exception, les députés y compris à consentir d'énormes

sacrifices », a-t-il déclaré. Outre le budget rectificatif, les députés sont appelés également à examiner le projet de loi autorisant la ratification de la 4e phase de l'accord de financement pour le projet régional d'amélioration du système de surveillance des maladies en Afrique centrale entre la République du Congo et la Banque mondiale. Ils devront aussi se prononcer sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de financement du projet de riposte d'urgence au Covid-19 entre la République du Congo et l'Association internationale de développement (Banque mondiale). Pour Léon Alfred Opimbat, les conséquences seront douloureuses. « C'est le prix à payer. La

lutte contre le Covid-19 appelle la solidarité des peuples du monde. Les pays du centre doivent aider les pays de la périphérie. Le devoir de solidarité passe par la mise en place d'un plan Marshall pour l'Afrique : l'annulation pure et simple de la dette des pays africains », a-t-il ajouté.

Il est également inscrit le projet de loi portant approbation du contrat de partage de production Émeraude II entre la République du Congo, le Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) et les sociétés Congorep S.A et Perenco Congo S.A et le projet de loi portant approbation du contrat de partage de production « Kombi-Likala-Libondo II » entre la République du Congo, la SNPC et les sociétés

Perenco S.A., Petro Congo S.A. et Africa Oil & Gas Corporation. Les autres affaires concernent le projet de loi habilitant le gouvernement à édicter, par ordonnance, des mesures relevant du domaine de la loi, dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 et celui déterminant les conditions de mise en œuvre de l'état d'urgence et de l'état de siège au Congo. « L'état d'urgence sanitaire déclaré sur toute l'étendue du territoire permettra au gouvernement de prendre toutes les mesures exceptionnelles nécessaires à la riposte à la pandémie du coronavirus. En raison de la progression de cette pandémie, proroger cet état d'urgence est une nécessité », a estimé Léon Alfred Opimbat.

Il a, par ailleurs, condamné l'insouciance et l'irresponsabilité de certains Congolais devant des mesures importantes prises par le président de la République et énoncées par le gouvernement. « Cette situation mérite correction. En effet, les statistiques qui nous sont présentées chaque jour prouvent la montée en puissance du virus. Après des cas d'importation, notre pays enregistre ces jours-ci de nombreux cas de contaminations locales. Nous devons sortir de l'effarement dans lequel la pandémie du Covid-19 nous a tous forgés pour réagir en conséquence sinon nous vivrons des moments des plus difficiles », a conclu le premier vice-président de l'Assemblée nationale.

Parfait Wilfried Douniama

INTERVIEW

Ghislain Joseph Gabio «Tao Tao» évoque l'histoire du sport congolais

La voix la plus célèbre du journalisme congolais a bien voulu ouvrir sa boîte à souvenirs : Ghislain Joseph Gabio «Tao Tao» nous fait voyager dans l'histoire du sport congolais et africain.

Les Dépêches de Brazzaville : Monsieur Gabio, merci de nous ouvrir votre mémoire, vous qui êtes la voix incontournable du sport congolais. Vous souvenez-vous de votre premier match commenté en direct ?

Ghislain Joseph Gabio : Honnêtement, c'est une question difficile. En revanche, je peux facilement dire quel fut le premier grand match que j'ai commenté en direct pour la radio : la rencontre opposant la sélection nationale, appelée alors Congo-Sport, face au FC Santos du Roi Pelé en 1969. Un match inoubliable à plus d'un titre et en particulier parce que Germain Bisset et moi-même avons adopté une manière spéciale de faire ce direct.

Germain Bisset était associé à Jean Bruno et Joseph Ghislain Gabio avec Henri Pangu. Le terrain était partagé en deux parties, chacune correspondant à un binôme. Quand la balle entrait dans le camp d'un duo, celui-ci commentait jusqu'à ce que le ballon change de camp et donc de duo de commentateurs. C'était fantastique de faire vivre ainsi un match au public !

LDB : Comment vous est venue cette idée originale ?

GJG : Cela avait été fait auparavant par Guy Menga, notre formateur, qui avait commenté avec Claude Bivoua la même affiche, Congo-Sport contre FC Santos, en 1967. Je tiens à préciser que le Roi Pelé avait disputé les deux rencontres.

LDB : Il est probable que vous ayez déjà répondu à la question suivante : quel est le plus grand joueur que vous ayez commenté durant votre carrière ?

GJG : Bien sûr, Camille, le plus grand joueur du monde c'était

le Roi Pelé ! J'avais essayé de l'interviewer en 1969, malheureusement, Pelé ne parlait que le portugais. J'avais dû renoncer, ne gardant qu'une photo de cette rencontre.

LDB : Il y avait donc Pelé et les autres... Dans cette seconde catégorie, quel joueur reprenez-vous ?

GJG : Durant le Mondial 1974, je couvre la compétition pour la Deutsche Welle, la Voix de l'Allemagne, comme celle de 1982 du reste. Lors de la finale entre le pays hôte et les Pays-Bas, j'ai pu voir les grandes vedettes locales comme le Kayser Frantz Beckenbauer ou Gerd Müller. Mais il y avait surtout le grand Johan Cruyff qui a marqué le match de son empreinte avec ce démarrage fantastique pour se retrouver dans la surface adverse et obtenir ce coup de pied de réparation (ndlr : les Pays-Bas ont ouvert le score sur penalty de Neeskens à la 2^e).

LDB : Quel est l'événement sportif qui vous a le plus fait vibrer ?

GJG : Bien évidemment, sans hésiter, la Coupe d'Afrique Yaoundé 72. D'abord, cet événement est resté immortel pour la simple raison que c'est la seule Coupe d'Afrique des nations qui est

enregistré sur disque (voir encadré). C'est également la seule CAN qui a servi d'enseignement dans les écoles de journalisme de Dakar, de Yaoundé et des centres de formations de la Deutsche Welle. C'est donc un souvenir indélébile. Avec Germain Bisset, nous avons vraiment vibré et fait vibrer. Ce fut ainsi une sorte de consécration pour notre duo magique, reconnu par tous comme tel, des décennies avant le binôme Larqué-Roland lors du Mondial 1998. Nous sommes entrés, comme l'équipe du Congo, dans les annales de notre profession.

LDB : Quel match auriez-vous aimé ne pas commenter ?

GJG : De prime abord, je n'ai pas de mauvais souvenirs d'un match commenté. Un mauvais souvenir, ça serait plutôt un match que je n'ai pas pu commenter. Ensuite, il y a parfois l'aspect patriotique qui peut intervenir dans l'appréhension d'un match. Mais j'ai toujours mis un point d'honneur à aborder chaque rencontre avec professionnalisme. Lors de la CAN 72, par exemple, lors de la défaite face au Zaïre (0-2), certains m'ont reproché de manquer de patriotisme, parce que je commentais la rencontre avec neutralité. Ce professionnalisme,

dont je suis fier, m'a ainsi permis de participer au premier match de l'histoire commenté par deux journalistes des deux pays qui étaient opposés sur le terrain. C'était en 1985, avec Paul Bassunga Nzinga pour le compte de Télé Zaïre et Ghislain Joseph Gabio pour Télé Congo. Le signal, le son et le commentaire des ces deux reporters étaient suivis en même temps à Kinshasa et à Brazzaville.

LDB : A votre long palmarès de commentateur sportif, ne manque-t-il pas un match Congo-France pour la symbolique sportive et historique ?

GJG : Absolument. J'aurais aimé commenter ce match en football. Il y a longtemps, j'ai commenté un Congo-France, en hand-ball, au stade de la Révolution, mais ce n'est pas la même ambiance et le même engouement. Même si le hand-ball nous a fait rêver à une certaine période.

LDB : Quels joueurs récents auriez-vous aimé commenter ?

GJG : Trois noms me viennent : d'abord les deux inévitables que sont le Portugais Ronaldo et l'Argentin Messi. Et le Camerounais Samuel Eto'o Fils que j'ai toujours apprécié pour son goût des défis. Face à l'adversité ou à la défiance, il a toujours fait face. Quand par exemple, Guardiola arrive au Barça et ne compte pas vraiment sur lui, il va lui montrer, sur le terrain, sa valeur en marquant beaucoup de buts et en participant au triplé de 2009 (ndlr : Ligue des champions-Coupe du Roi-Liga). En sélection aussi, il a toujours su répondre présent avec caractère. Il avait les qualités mentales qui



font souvent défaut aux joueurs africains.

LDB : Vous souvenez-vous, monsieur Gabio, du dernier match que vous avez commenté à la télévision congolaise ?

GJG : (rires) non, vraiment pas. Il y en a eu tellement... Ce dernier match n'a pas dû me laisser un souvenir impérissable. Probablement un match des Diables rouges, car je laissais les matches de clubs aux journalistes que je formais. Je le situerais dans la fin des années 90, lorsque la sélection était dirigée par David Memy.

LDB : Pour finir, pour les plus jeunes de nos lecteurs, quand avez-vous immortalisé votre célèbre «Tao Tao» ?

GJG : Le mot a été créé le 31 janvier 1969 pendant le direct de la célébration du premier anniversaire du PCT, quand j'assurais au studio le relais avec le Boulevard des Armées. Et c'est lors de la finale de la Coupe du PCT, qui avait vu la victoire de Diables noirs sur l'Etoile du Congo, qu'il a été immortalisé auprès du public sportif.

Propos recueillis par Camille Delourme

CAN 72 : trois disques pour un succès historique

Trois enregistrements audios restent éternellement liés à la compétition camerounaise : tout d'abord, la chanson Soul Makossa, pressée en face B du disque de l'hymne de la CAN 72. Un morceau qui allait transformer Manu Dibango en star mondiale.

Après la victoire de la « bande à Mbono », les journalistes de l'Orft et d'Afrique Inter (ancêtre de RFI) ont livré un disque de compilation des moments phares du tournoi. Dont les buts victorieux des Congolais face au Mali, avec bien entendu, monsieur Tao Tao au micro.

En 2008, Ghislain Joseph Gabio, témoin privilégié du parcours des Diables rouges, le surnom de l'équipe congolaise depuis son succès à Yaoundé, a élaboré un CD souvenir, en collaboration avec MTN Congo, consacré, davantage que le disque de 72, à l'épopée congolaise « pour la mémoire et la postérité ».